



PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

Rapport d'activité des services de l'Etat



2006

I – PRESERVER LA SECURITE DES CITOYENS SOUS TOUTES SES FORMES

I-1- La sécurité : un enjeu de première importance..... P6

- 1.1.1 Lutter contre la délinquance et le banditisme
 - Evolution du nombre d'infractions
 - Evolution du taux d'élucidation
- 1.1.2 Mettre fin à la spécificité du département en matière d'insécurité routière
 - Evolution de l'accidentologie
 - Localisation des accidents
 - Analyse des accidents mortels
- 1.1.3 Renforcer la sécurité civile par une meilleure prévention du risque incendie
 - Evolution des feux de forêts
 - Défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
 - Protection des populations par la prévention des risques
- 1 1 4 Lutte contre le trafic illicite des stupéfiants

I-2 Promouvoir la sécurité juridique, en appliquant la règle de manière rigoureuse et homogène P14

- 1.2.1 Contrôle et réglementation
 - Réglementation générale
 - Nationalité
 - Séjour des étrangers
 - Circulation
- 1.2.2 Contrôle des actes des collectivités locales et contentieux de l'urbanisme
 - Contrôles des actes des collectivités locales
 - Contentieux de l'urbanisme
- 1.2.3 Surveillance du domaine public maritime
- 1.2.4 Révision des listes électorales et organisation des élections
- 1 2 5 Inspection du travail
 - Main d'œuvre étrangère
 - Contrôle de la recherche d'emploi
- 1 2 6 Protection des usagers des pratiques sportives
- 1 2 7 Améliorer le civisme fiscal
- 1 2 8 Contrôle des conditions de concurrence et de la consommation

II – PROMOUVOIR LA COHESION SOCIALE ET LA QUALITE DE VIE

II-1- En luttant contre toutes les discriminations..... P22

- 2.1.1 Baisse continue et globale du nombre de demandeurs d'emploi
 - Situation de la demande d'emploi
 - Offres d'emploi
- 2.1.2 Actions pour faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi
 - Accompagnement des demandeurs d'emploi
 - Mise en œuvre du plan de cohésion sociale
 - Aides à la création d'emploi
 - Actions en faveur des entreprises
- 2 1 3 Aides en matière d'emploi aux populations en difficulté
 - Mesures en direction des jeunes
 - Mesures en direction des travailleurs handicapés
 - Insertion par l'activité économique
- 2 1 4 Actions en direction des jeunes

- Au niveau scolaire
- Dans les activités hors temps scolaire

II-2- En impulsant une politique de cohésion sociale.....P28

2 2 1 Développer et améliorer l'offre de logement

- Volet logement du plan de cohésion sociale
- Politique sociale de l'habitat

2 2 2 Améliorer l'offre sociale pour les populations les plus fragilisées

- Effort financier accru
- Accompagnement à l'évolution des établissements médico-sociaux

II-3- En renforçant la sécurité sanitaire.....P29

2 3 1 Prévention des maladies animales

- Identification des animaux et des cheptels
- Maladies légalement contagieuses
- Protection animale
- Service de l'équarrissage

2 3 2 Sécurité sanitaire des aliments

- Filière viande et transformation
- Autres secteurs

2 3 3 Actions dans le domaine sanitaire

- Offre de soins
- Priorités de santé publique
- Inspections et contrôles
- Veille et sécurité sanitaire

III – CONTRIBUER AU RESPECT DU PATRIMOINE NATUREL DU DEPARTEMENT

III-1- Par l'aménagement durable du territoire.....P34

3 1 1 Politique de la ville

3 1 2 Urbanisme

- Elaboration des plans d'urbanisme
- Droit des sols
- Actes d'urbanisme délivrés au nom de l'Etat

3 1 3 Politique de l'eau

- Gestion durable des milieux marins
- Mission inter services de l'eau (MISE) et police de l'eau
- Amélioration et protection de la qualité des eaux

3 1 4 Domaine public maritime (DPM)

- Gestion et délimitation du DPM

3 1 5 Gestion des déchets

III-2- Par le soutien au milieu rural.....P37

3 2 1 Aide financière de l'Etat

- Dotation globale d'équipement
- Dotation de développement durable
- FNADT

3 2 2 Organiser un meilleur accès aux services en milieu rural

3 2 3 Maintenir une école de qualité en milieu rural

III-3- Par la prévention des risques.....P38

3 3 1 Prévention des risques technologiques et des pollutions

- **Exploitation des carrières**
- **Prévention et évaluation des risques santé environnement**

3 3 2 Prévention des risques naturels

- **Prévention du risque inondation**

IV – ETRE UN PARTENAIRE ACTIF DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

IV 1 En apportant un appui financier.....P40

4 1 1 Finances de l'Etat

- **Dépenses de l'Etat**
- **Recettes de l'Etat**

4 1 2 Finances des collectivités locales

- **Recettes des collectivités locales**
- **Dépenses des collectivités locales**

4 1 3 Mise en œuvre du programme exceptionnel d'investissement (PEI)

IV 2 En apportant un appui logistique et juridique.....P44

4 2 1 Favoriser la coopération intercommunale

4 2 2 Ingénierie publique

- **Domaines d'activité et missions**
- **Ingénierie publique concurrentielle**

4 2 3 Favoriser la structuration et le développement agricole

- **Les aides au monde agricole**

4 2 4 Aide au développement du secteur touristique

- **Organiser l'action de l'Etat**
- **Analyse de la campagne 2005**
- **Protection des mineurs pendant leurs loisirs**
- **Contrôle des prestations**

4 2 5 Moderniser le tissu entrepreneurial en renforçant la lutte contre le travail illégal

- **Activité de contrôle**
- **Organiser l'action de l'Etat**

V – AMELIORER L'EFFICACITE DE L'ETAT

V 1 Amélioration du service rendu au niveau fiscal.....p51

- **Programme « Pour vous faciliter l'impôt »**
- **Interlocuteur fiscal unique pour les professionnels**
- **Développement de l'administration électronique**

V 2 Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).....p52

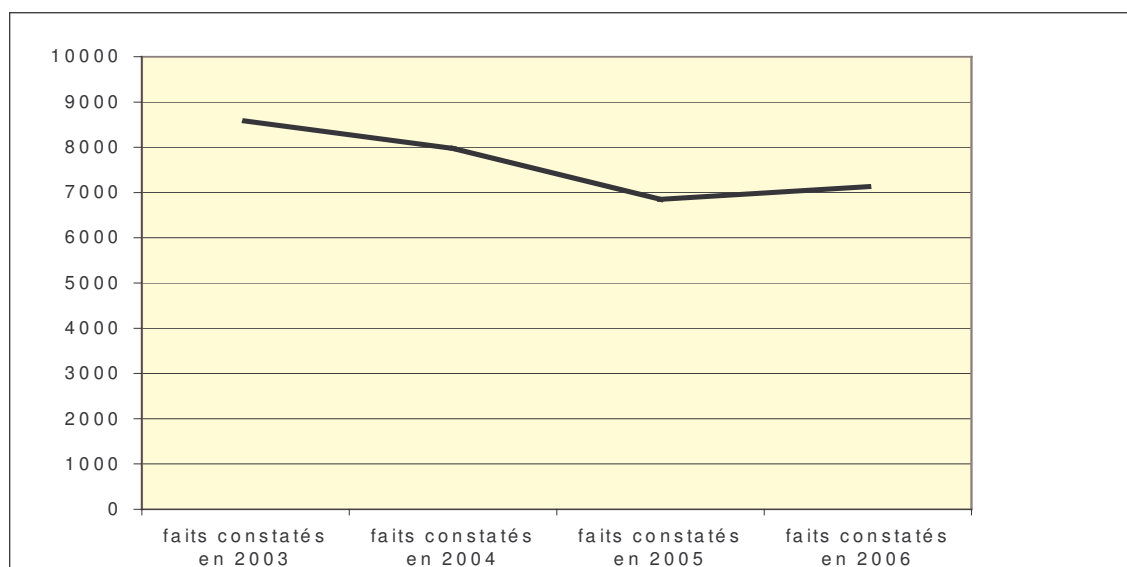
**PRESERVER LA SECURITE DES
CITOYENS
SOUS TOUTES SES FORMES**

I-1 La sécurité : un enjeu de première importance

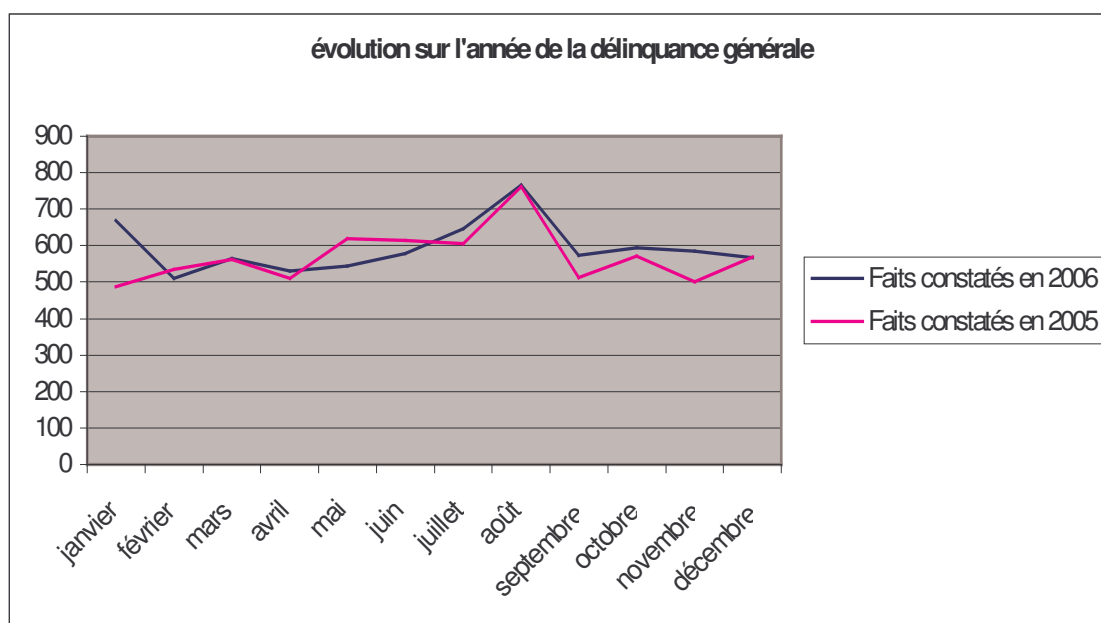
La sécurité des citoyens constitue la responsabilité première de l'Etat. L'objectif prioritaire des pouvoirs publics en Haute-Corse au cours de l'année 2006 a été, comme les années précédentes d'assurer la sécurité publique dans toutes ses composantes.

1 1 1 Lutter contre la délinquance et le banditisme

L'année 2006 se caractérise par une faible hausse du nombre des infractions constatées (+ 4%), sans remettre en cause la tendance pluriannuelle de baisse de la délinquance.

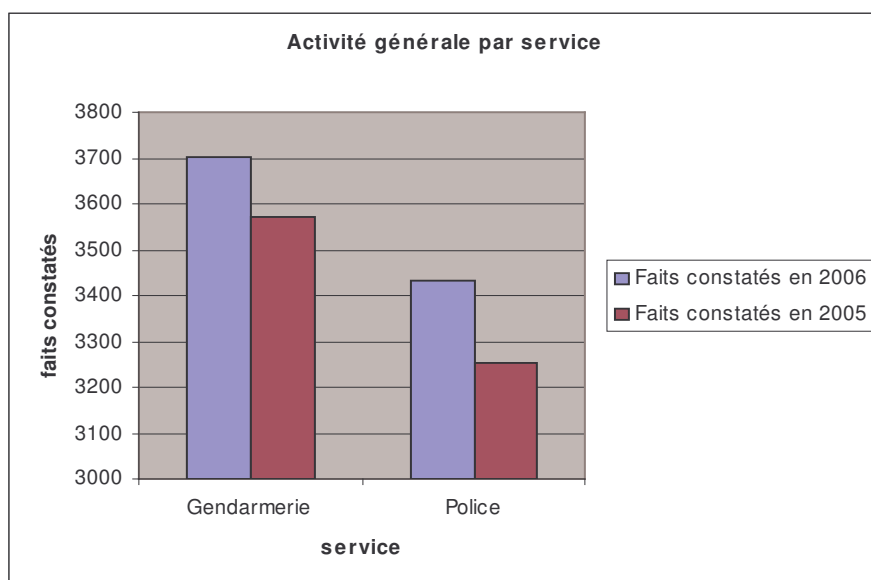


Cette évolution n'a guère modifié le profil temporel de la délinquance. Elle reste marquée par une augmentation des faits durant la période estivale, au cours de laquelle la population du département augmente significativement.



De même, la répartition des infractions par zone de compétence (gendarmerie nationale ou police nationale), en tenant compte de leurs poids humains respectifs, montre une répartition logique des faits constatés et une évolution temporelle similaire.

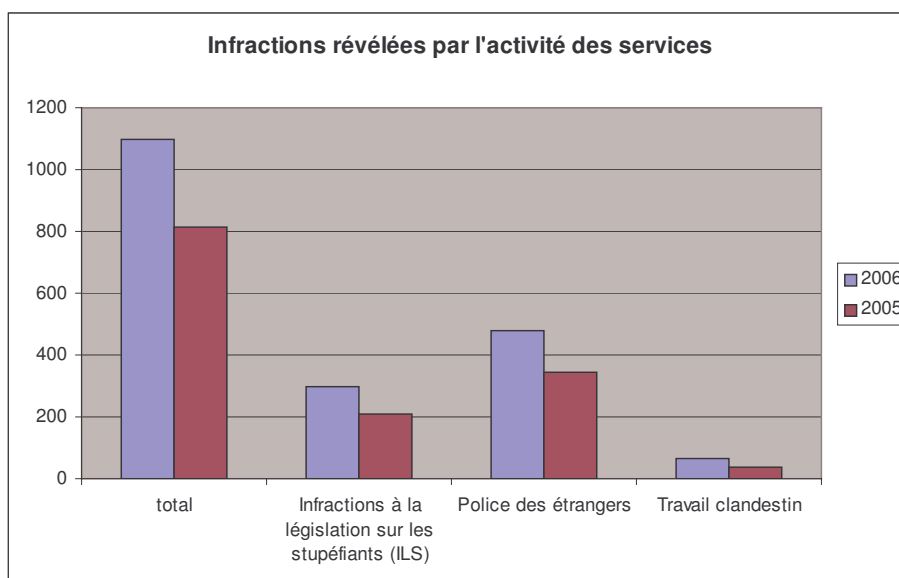
| | Gendarmerie | Police |
|-------------------------|-------------|--------|
| Faits constatés en 2006 | 3702 | 3427 |
| Faits constatés en 2005 | 3548 | 3252 |



- **Forte progression des infractions révélées par l'activité des services (IRAS)**

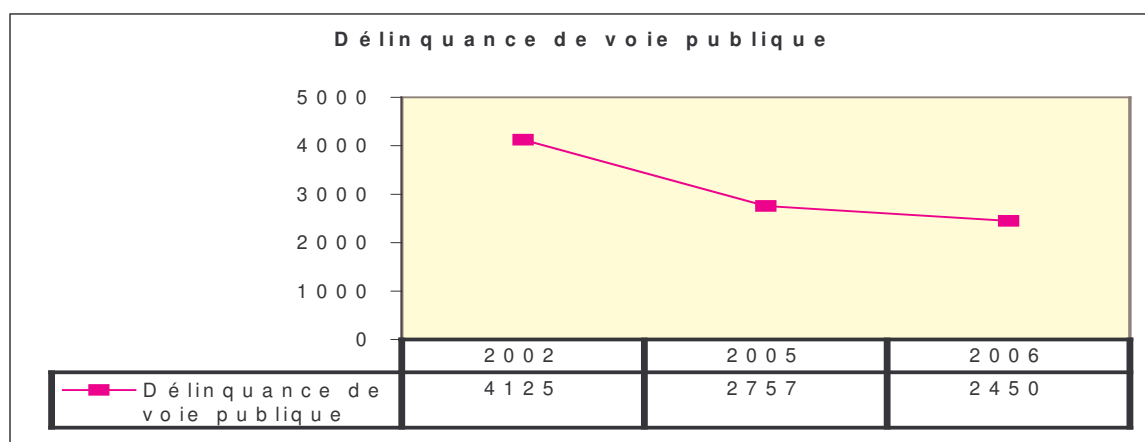
L'augmentation du nombre de faits constatés résulte principalement d'une intensification de l'activité des services. Cette activité renforcée s'est concentrée sur trois axes essentiels : la lutte contre les stupéfiants, le travail illégal, la police des étrangers.

| IRAS | 2006 | 2005 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| Total | 1098 | 812 | 35% |
| Infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) | 297 | 211 | 41% |
| Police des étrangers | 479 | 342 | 40% |
| Travail clandestin | 65 | 38 | 71% |

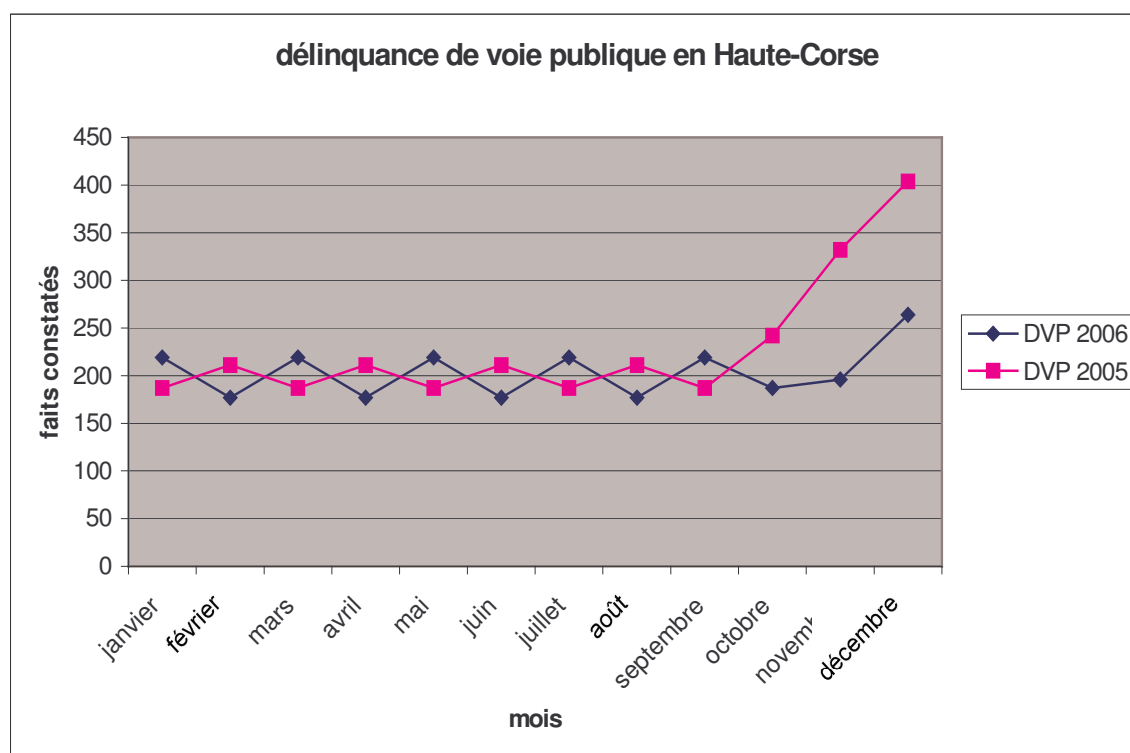


- **Diminution de la délinquance de voie publique**

La délinquance de voie publique poursuit, cette année encore, son importante régression.



Cette évolution reflète en premier lieu une réduction des faits constatés en fin d'année



- **Légère hausse des attentats terroristes**

En dépit d'une augmentation, toute relative, du nombre de dégradations par substance explosive en 2006, les chiffres actuels traduisent un tassement de l'activité terroriste qui avait connu un pic au début des années 80 (766 attentats et tentatives pour l'ensemble de la Corse)

en 1983). La faible hausse constatée par rapport à 2005 est liée à une augmentation de l'activité lors des premiers mois de l'année 2006.

| | 2004 | 2005 | 2006 |
|--------------------|------|------|------|
| Nombre d'attentats | 95 | 64 | 68 |

- **Sensible progression du taux d'élucidation**

Alors que l'objectif national pour 2007 a été fixé à 35 %, le taux d'élucidation en Haute-Corse en 2006 a cru de 36 % à 43 %. Au plan national, il se situe à 34 %.

| | 2005 | 2006 | Variation |
|--------------------|------|------|-----------|
| Faits constatés | 6850 | 7129 | + 4% |
| Faits élucidés | 2440 | 3070 | + 26% |
| Taux d'élucidation | 33% | 43% | |

Cette tendance se renforce en matière de criminalité organisée et de délinquance spécialisée.

| | 2005 | 2006 | Variation |
|--------------------|------|------|-----------|
| Faits constatés | 205 | 229 | +12 % |
| Faits élucidés | 76 | 100 | +32 % |
| Taux d'élucidation | 37% | 44% | |

1 1 2 Mettre fin à la spécificité du département en matière d'insécurité routière

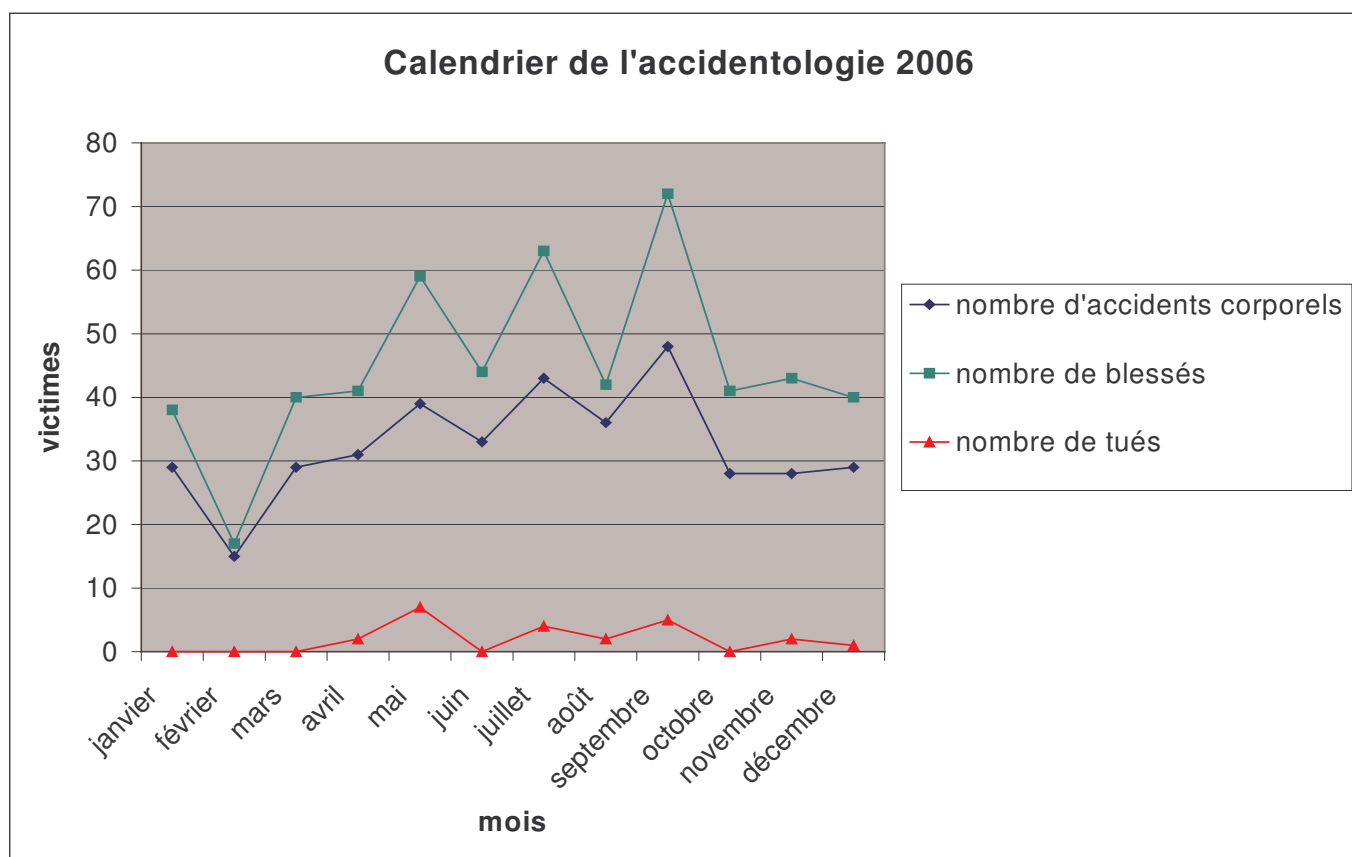
La Haute-Corse se caractérise depuis de nombreuses années par une insécurité routière élevée. La lutte contre la violence routière constitue naturellement une priorité de l'Etat dans le département.

Malgré une augmentation du nombre de tués au cours de la dernière année, les données de l'accidentologie 2006 sont la traduction des efforts fournis au cours des dernières années. L'analyse comparative 2006/2002 met ainsi en lumière les acquis de la politique de sécurité routière conduite par l'Etat.

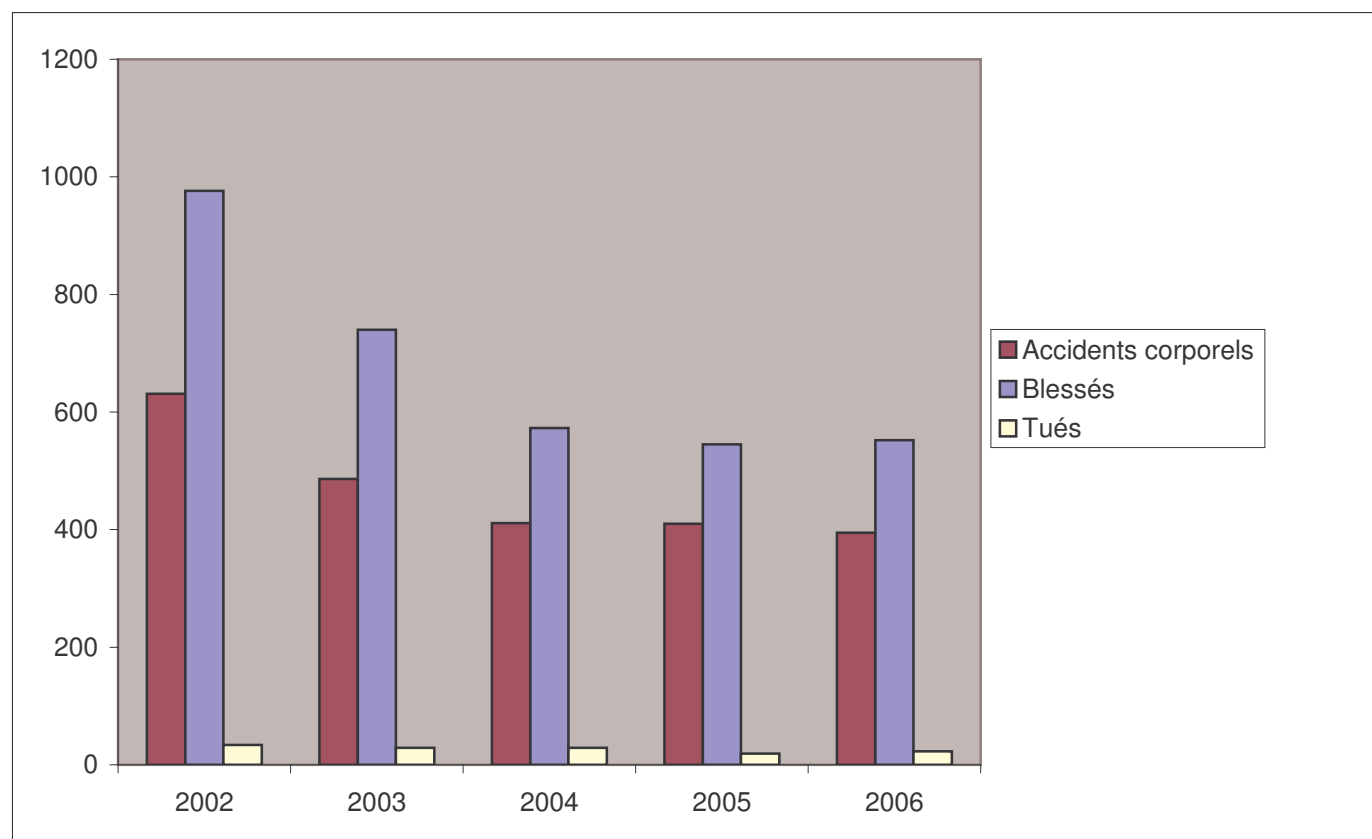
Evolutions 2002 / 2006

| | |
|----------------------------|----------|
| Accidents | - 37,4 % |
| Tués | - 32,4 % |
| Blessés (graves et légers) | - 43,4 % |

Les données de l'accidentologie 2006 font état d'une poursuite de la baisse du nombre d'accidents corporels et de blessés par rapport à 2005. L'augmentation du nombre de tués (23 contre 19 en 2005) est imputable à un mois de mai et un mois de septembre très meurtriers.



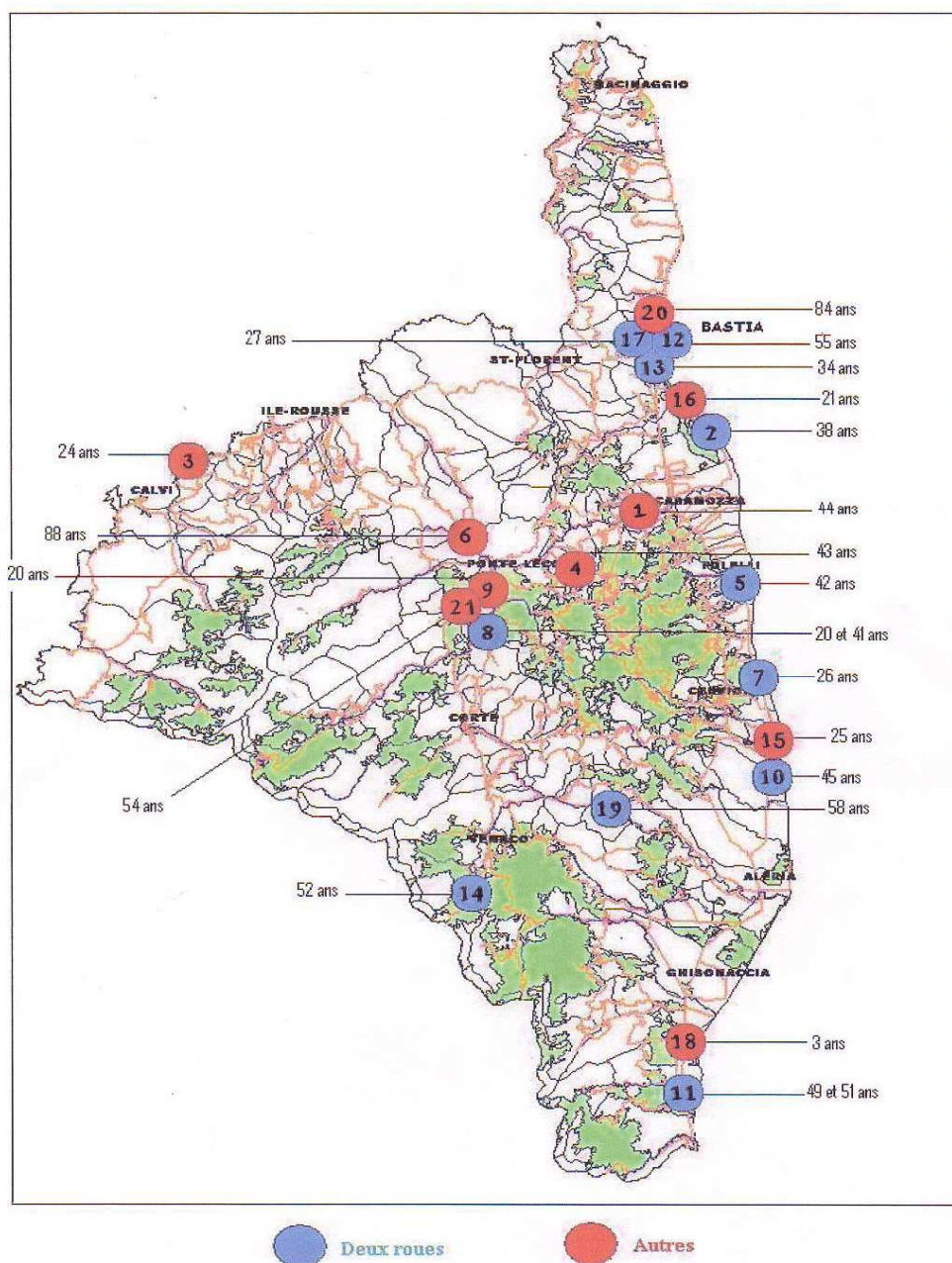
Evolution de l'accidentologie en Haute-Corse entre 2002 et 2006



- **Analyse des accidents mortels**

- Nette recrudescence des accidents de « deux roues » (11 tués sur 23 contre 5 sur 19 en 2005) ;
- Les non résidents de passage dans le département représentent plus du tiers des tués sur les routes (8 décès sur 23) ;
- Les jeunes (tranche d'âge des 20-30 ans) continuent de représenter une fraction importante des tués (31%) ;
- Plus des deux tiers des tués perdent la vie sur une route nationale. L'axe le plus dangereux reste le tronçon Bastia-Solenzara.

ACCIDENTS MORTELS - ANNEE 2006



Les infractions relevées sont les suivantes :

- Alcoolémie : 1038 (contre 635 en 2005)
- Vitesse : 3 577 (contre 2706 en 2005)

S'agissant de prévention, le « réseau » sécurité routière, coordonné par l'Etat, a multiplié les actions en ciblant les publics les plus fragiles. Des actions de prévention ont ainsi eu lieu en milieu scolaire, en milieu carcéral, en discothèque, en milieu professionnel, en milieu sportif (ligue corse de football).

La "semaine de la sécurité routière" a marqué un temps fort de l'action de prévention. En particulier, une opération d'alternative aux poursuites, conduit parallèlement par les forces de police et de gendarmerie, a été l'occasion de dispenser 257 stages de sensibilisation aux risques routiers.

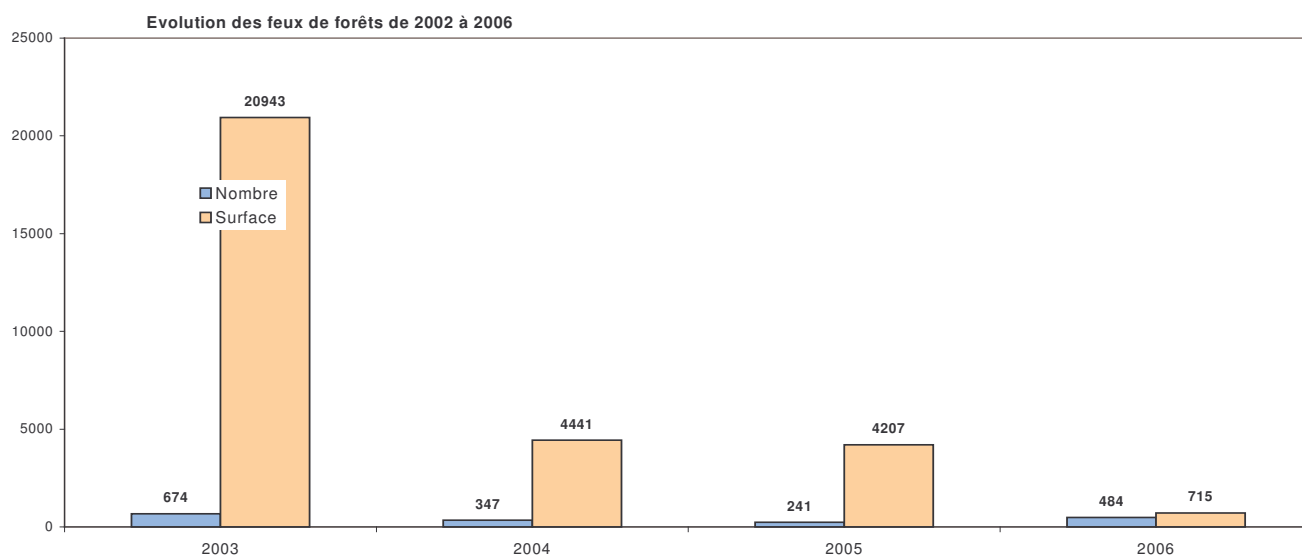
Sept participations à des émissions de radio ont permis par ailleurs de sensibiliser le public aux risques routiers.

- **Mise en cohérence de la signalisation routière**

Un groupe de travail, piloté par la DDE, a été mis en place fin 2005. Le travail a commencé sur la portion de route nationale 193, particulièrement accidentogène, située entre Bastia et Casamozza. L'examen des anomalies relevées a conduit le groupe à proposer des modifications de la signalisation routière. Les élus concernés ont, à une exception près, accepté les modifications proposées.

1-1-3 Renforcer la sécurité civile par une meilleure prévention du risque incendie

Le bilan du département en matière de feux de forêt est très positif. Tant le nombre de mises à feu que les surfaces brûlées ont reculé de façon importante.



Le pôle de compétence « prévention des feux de forêt et espace naturel » s'est réuni deux fois et a donné les orientations départementales de la politique de défense des forêts contre l'incendie. La cellule de renseignements activée en période de feux potentiels a permis d'effectuer une surveillance dissuasive.

- **Documents de planification**

Le groupe de travail s'est réuni quinze journées pour participer à l'élaboration des différents documents de planification et la mise en place des équipements notamment sur la communauté de commune du Nebbio. Des avancées importantes ont été accomplies.

- *Les plans locaux de prévention incendie (PLPI) :* Le PLPI Balagne a été approuvé après une étroite concertation avec les élus locaux. Les PLPI du Fium'Orbu et du Centre Corse sont en cours. A ce jour l'ensemble des secteurs très sensibles aux incendies de forêts est couvert par un document de prévention.
- *Le Plan de prévention des risques incendies de forêt (PPRif) :* Six cartes d'aléas ont été réalisées en Balagne, La réalisation des 3 PPRif sur le grand Bastia s'est poursuivie, cinq autres PPRif sont en phase de concertation avec les municipalités.
- *La protection rapprochée de massif (PRMF) :* Trois PRMF ont été réalisés en 2006 (Fango, Bonifacio, Asco), un quatrième a été validé, deux sont en cours.

- **Le financement de la DFCI**

- *Le DOCUP DFCI :* 4 dossiers ont été instruits en inter-service concernant les travaux de mise aux normes de la piste d'Aghjola dans la forêt de Vizzavona, la zone d'appui à la lutte contre les incendies sur la commune de BASTIA, la reconstitution après incendies (abattage de bois brûlés) et l'installation d'une cuve de 30 m³ et de 2 poteaux incendies sur la commune de CARTICASI.
- *Le CFM :* 21 opérations ont été programmées pour un montant total de 472 154 €. Les dotations 2006 ont été de 683 309 € ce qui a permis de solder une grande partie des opérations antérieures et de financer le fonctionnement 2006.
- *Le BOP Forêt*
Les autorisations d'engagements ont été de **2 438 692 €** en 2006

1 1 4 La lutte contre le trafic illicite des stupéfiants

Priorité affichée de l'Etat en 2006, la lutte contre l'usage et le trafic de stupéfiants s'est traduite par une très forte augmentation des infractions révélées par l'activité des services. Celle-ci explique la progression sensible des quantités saisies sans que l'on puisse conclure à une augmentation de la consommation.

Infractions à la législation sur les stupéfiants

| | Faits constatés | Faits élucidés | Mis en cause | Garde à vue | Ecroués |
|---------------------|-----------------|----------------|--------------|-------------|---------|
| 2005 | 210 | 195 | 190 | 116 | 25 |
| 2006 | 304 | 316 | 334 | 210 | 38 |
| Variation 2006/2005 | + 48% | + 62% | + 76% | + 81% | + 52% |

Quantités saisies

| | 2005 | 2006 |
|----------|---------------------------------|-------------------|
| Cannabis | 30 kg + 252 pieds + 16 barettes | 72 kg + 360 pieds |
| Cocaïne | 279 g | 1 kg 126 g |
| Héroïne | 0 | 0 |
| Ecstasy | 53 g | 536 g |

I-2 Promouvoir la sécurité juridique, en veillant à une application rigoureuse et homogène de la règle de droit

1 2 1 Contrôle et réglementation

- **Réglementation générale**

Au cours de l'année 2006, le bureau de la vie publique et les sous-préfectures de Corte et Calvi ont traité les dossiers suivants :

- **148** cartes professionnelles : 98 aux agents immobiliers et 50 aux marchands ambulants
- **25** autorisations d'ouverture tardive d'établissements de débits de boissons
- **4** fermetures administratives de débits de boissons pour infractions notamment au code de la santé publique,
- **737** récépissés concernant les associations (277 créations, 428 modifications et 32 dissolutions)
- **845** autorisations de détention d'armes (285 premières demandes et 560 renouvellements)
- **17** autorisations d'utilisation d'explosifs (3 aux carriers, 14 aux entreprises de BTP et d'électrification).
- **6** dossiers de refus ou retrait d'habilitation en zone réservée des aéroports
- **2** créations de sociétés de sécurité privée
- **288** titres relatifs à l'exercice de la chasse dont 198 permis de chasser originaux.

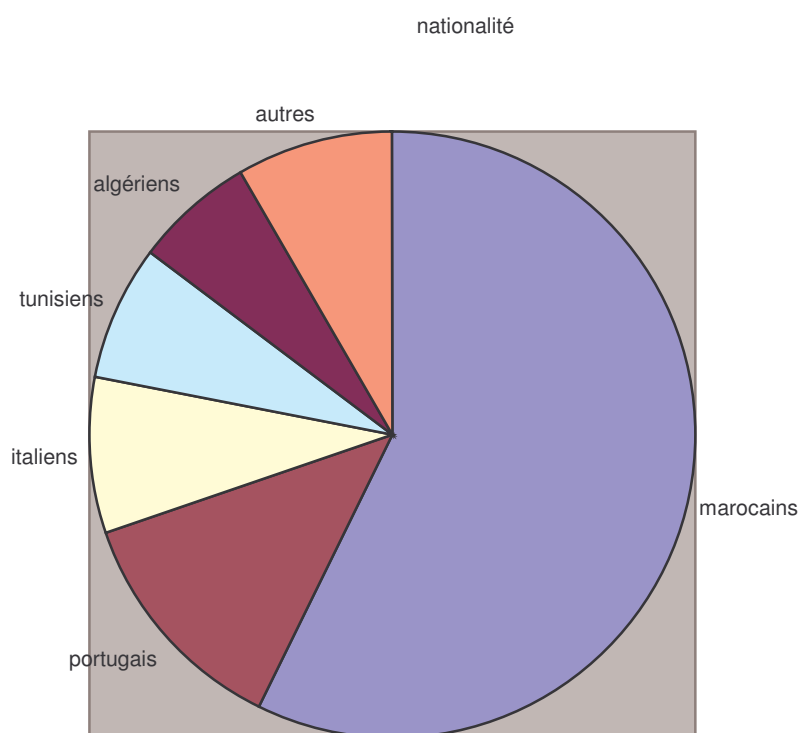
- **Nationalité**

- **12164 cartes nationales d'identité** ont été délivrées, soit une progression de 6 % par rapport à 2005
 - 8252 à la préfecture (+5%)
 - 2342 à la sous-préfecture de Corte (+12%)
 - 1570 à la sous-préfecture de Calvi (+4%)
- **6 505 passeports** ont été délivrés, soit une diminution de 17 % par rapport à 2005 dont
 - 3 952 à la préfecture (-16%)
 - 1 325 à la sous-préfecture de Corte (-18 %)
 - 1 228 à la sous-préfecture de Calvi (-21%)
- **Les recherches dans l'intérêt des familles** : 24 demandes ont été instruites par la préfecture de Bastia et 2 à la sous-préfecture de Calvi
- **Les autorisations collectives de sortie du territoire** :
 - 12 autorisations collectives de sortie du territoire pour 377 élèves
 - 4 autorisations collectives de sortie du territoire pour 11 élèves étrangers non ressortissants d'un état membre de l'union européenne (document délivré à Bastia).

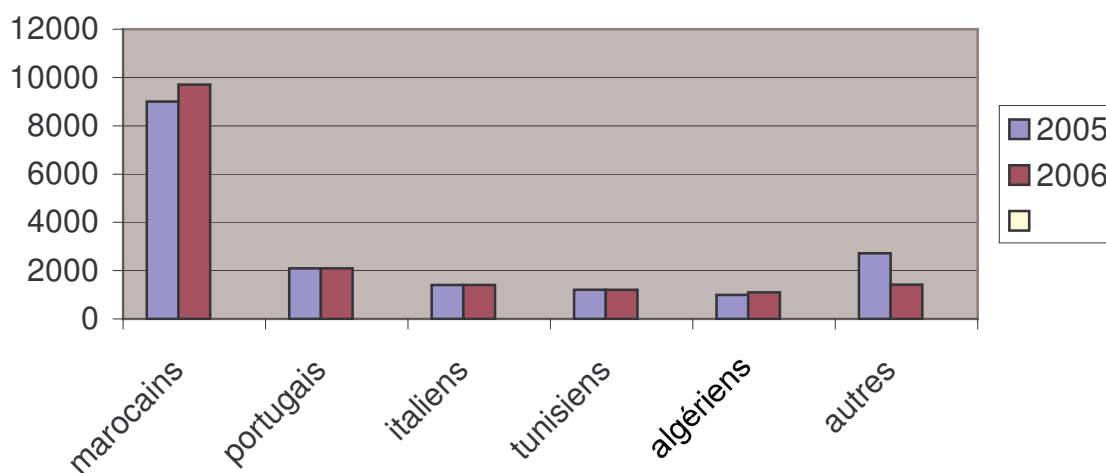
• Séjour des étrangers

16913 étrangers ont été recensés en 2006 grâce à l'application AGDREF :

- **9 700** personnes de nationalité marocaine,
- **2 100** personnes de nationalité portugaise,
- **1 400** personnes de nationalité italienne,
- **1 200** personnes de nationalité tunisienne,
- **1 100** personnes de nationalité algérienne.
- **1413** personnes de diverses nationalités



Evolution entre 2005 et 2006 de la répartition par nationalité



Titres de séjour : **2988** titres ont été délivrés dont 772 premiers titres de séjour. Plus de 9000 personnes de nationalités étrangères ont été reçues en préfecture.

Les naturalisations :

183 demandes reçues en 2006 (contre 116 demandes en 2005)

177 demandes transmises au ministère

102 personnes ont acquis la nationalité française par décret

21 personnes l'ont obtenu au titre du mariage.

Les regroupements familiaux :

143 demandes ont été reçues (contre 117 en 2005)

125 demandes ont fait l'objet d'une décision,

173 personnes sont entrées en France grâce à cette procédure.

Les mesures d'éloignement :

397 mesures d'éloignement ont été notifiées (contre 262 en 2005)

157 ont été exécutées, soit un taux d'exécution de 39,5 %,

Recours contentieux introduits par des tiers devant le Tribunal Administratif : 65, jugements intervenus : **71**, annulations : **4**. Appel devant la cour administrative d'appel sur l'initiative du préfet : **1**, de tiers : **12**.

Régularisations :

102 dossiers de demandes examinés en 2006, **48** acceptations.

Par ailleurs, dans le cadre de la circulaire du 13 juin 2006, relative aux familles en situation irrégulière dont un enfant au moins est scolarisé, 27 familles représentant 41 adultes et 44 enfants ont demandé leur régularisation. Dans ce cadre, 18 familles représentant 28 adultes et 34 enfants ont été régularisés.

- **Circulation**

L'année 2006 se caractérise par une nouvelle baisse de l'édition des cartes grises (-6,5 % entre 2005 et 2006) et par une augmentation de la délivrance des permis de conduire (+3,6%) ainsi qu'une augmentation du nombre de passage à l'examen du permis de conduire (+13,6%).

S'agissant des suspensions du permis de conduire, l'année écoulée a enregistré une progression de **20,6 %** par rapport à l'année 2005 avec 443 suspensions provisoires immédiates du permis de conduire dont 350 pour alcoolémie et 93 pour excès de vitesse.

| Opérations / années | 2004 | 2005 | 2006 |
|---|--------|--------|---------------|
| Cartes grises | 43 133 | 40 539 | 38 066 |
| Permis de conduire délivrés | 6 157 | 5 649 | 5862 |
| Demandes de passage à l'examen du permis | 3 762 | 3 117 | 3609 |
| Nombre de visites médicales organisées | 31 | 43 | 39 |
| Suspensions de permis | 338 | 352 | 443 |
| Nombre de réunions de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise | 4 | 2 | 5 |
| Nombre d'arrêtés d'autorisation (hors arrondissements Corte/Calvi) | 5 | 4 | 5 |

1 2 2 Contrôle des actes des collectivités locales et contentieux de l'urbanisme

Contrôle des actes des collectivités locales

Le contrôle de légalité (hors actes d'urbanisme) a porté sur les **18 380** actes reçus en préfecture et en sous-préfectures (19 708 en 2005). Il a donné lieu à **580** lettres d'observations (745 en 2005), **426** retraits ou rectifications d'actes (387 en 2005) et **14** déférés auprès du tribunal administratif (18 en 2005).

En matière d'urbanisme, 2 528 actes ont été reçus de la part des 57 communes du département qui assurent elles-même l'instruction de leurs actes (+ 4% par rapport à 2005). Ils ont donné lieu à **42 lettres d'observations** et **8 déférés** auprès du tribunal administratif. Douze jugements ont été rendus (5 favorables, 5 défavorables et 2 non-lieux).

Le contrôle budgétaire a justifié la saisine de la chambre régionale des comptes à **7** reprises et l'édition de **52** arrêtés de mandatements d'office au bénéfice de créanciers des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics.

La prévention et le conseil se sont traduits par l'organisation de réunions d'information dans les arrondissements portant sur la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2006. Plus traditionnellement, 26 circulaires concernant les marchés publics, la fonction publique territoriale, les questions d'administration générale, la fiscalité, les budgets et les concours financiers de l'Etat ont été diffusées.

En outre, plusieurs réunions de l'observatoire des finances locales, associant les services du Trésor et ceux de la préfecture, ont eu pour objet d'identifier les communes et établissements publics confrontés à des difficultés financières avérées et de proposer aux élus concernés les mesures de redressement appropriées.

Contentieux pénal de l'urbanisme

52 procès-verbaux pour infraction aux dispositions du code de l'urbanisme ont été dressés.
89 dossiers ont fait l'objet de conclusions du parquet
25 jugements ont été rendus par le Tribunal correctionnel
11 dossiers ont donné lieu à démolition
4 dossiers ont été régularisés par permis de construire après décision judiciaire
11 dossiers d'astreinte sont en cours

1 2 3 Surveillance du domaine public maritime (DPM)

Le contrôle du DPM est assuré tout au long de l'année et plus précisément pendant la saison estivale. Près de **250 visites de terrain** ont été effectuées en 2006.

| Années | Mises en demeure de respecter les autorisations délivrées | Procès verbaux de grande voirie | Démolition par les intéressés | Démolition d'office |
|-------------|---|---------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| 2003 | 17 | 7 | 4 | 0 |
| 2004 | 15 | 2 | 1 | 0 |
| 2005 | 13 | 6 | 1 | 0 |
| 2006 | 5 | 6 | 1 | 0 |

1 2 4 Révision des listes électorales et organisation des élections

Au terme de la révision des listes électorales de 2005/2006, le nombre d'électeurs s'établissait au 28 février 2006 à 108 353. Ce chiffre traduit une légère augmentation (+1%) du corps électoral par rapport à l'année précédente.

Les consultations électorales en 2006 :

Elections politiques : 7 municipales partielles

Elections professionnelles :

Une élection d'un juge du tribunal de commerce

1 2 5 Inspection du travail

610 interventions en entreprise, dont 194 contrôles de chantier

2600 observations

10 mises en demeures

16 procès-verbaux

12 avis au parquet

1 article 40 CCP

9 enquêtes et rapports d'accident du travail

22 décisions relatives aux institutions représentatives du personnel

Main d'œuvre étrangère

Le nombre de demandes d'introduction en passant de 1200 en 2005 à **1212** en 2006 a connu une faible augmentation. Toutefois la répartition des demandes entre le régime agricole et le régime général s'est sensiblement modifiée : 85 % des dossiers pour le premier, dont les trois quarts concernent des travailleurs saisonniers, 15 % pour le second. Cet écart est essentiellement lié aux difficultés des entrepreneurs du bâtiment à trouver de la main d'œuvre extra communautaire qualifiée et au caractère prometteur de la campagne de saisonnage agricole.

En matière agricole, les **922 demandes initiales** ont donné lieu à **885 autorisations**, essentiellement dans le domaine arboricole. 88 % de ces autorisations ont été délivrées à des marocains et 12 % à des polonais . Un accord a été trouvé avec les autorités marocaines et les professionnels du secteur arboricole pour faciliter la venue et le retour des travailleurs saisonniers durant la période de la collecte des fruits.

Le contrôle de la recherche d'emploi

Au cours de l'année 2006, il a été procédé à l'examen de la situation de 500 demandeurs d'emploi, à la suite de saisines de l'ANPE, des ASSEDIC ou sur auto-saisines.

Décisions prises :

Suppression définitive du revenu de remplacement : 2

Suppression temporaire du revenu de remplacement : 8

Réduction temporaire du revenu de remplacement : 47

Commission départementale de recours gracieux

La commission a examiné **22** recours : 12 décisions de maintien et 10 annulations

1 2 6 Protection des usagers des pratiques sportives

L'intervention de l'Etat en ce domaine concerne les équipements de pratique, l'organisation de manifestations et ainsi que l'exercice de la profession d'éducateur sportif.

L'accent a porté en 2006 sur l'interministérialité des opérations de contrôle, en particulier pour ce concerne la plongée, mais aussi les activités équestres et le canyoning.

| | <i>Instruction</i> | <i>Contrôle</i> | <i>Suites données</i> |
|--------------------------------|--------------------|-----------------|---|
| <i>autorisations</i> | | | |
| manifestations sportives | 25 | 5 | - |
| <i>déclarations</i> | | | |
| Etablissements d'APS | 227 | 72 | 33 rappels réglementaires 6 injonctions 1 fermeture |
| Educateurs sportifs | 328 | - | 1 interdiction d'exercice |
| Baignades | 10 | 4 | 1 avertissement |
| <i>Commissions de sécurité</i> | | | |
| Equipements sportifs | 31 | - | - |
| Homologation stade | - | - | - |

S'agissant de la certification des professionnels de l'animation et du sport, plusieurs sessions d'examens ont été organisées :

| Diplômes | Sessions | Candidats |
|---|--|------------------|
| Brevet national de secourisme et de sauvetage aquatique | 1 | 53 |
| Surveillant de Baignade | 1 | 18 |
| CAEPMNS | 1 | 23 |
| Tronc Commun du BEES 1° | 1 (contrôle continu des connaissances) | 20 |
| BAFA | 1 | 60 |

1 2 7 Améliorer le civisme fiscal

La politique menée depuis plusieurs années, visant à inciter le plus grand nombre de contribuables à respecter leurs obligations déclaratives et de paiement produit progressivement les effets escomptés. Elle repose sur une meilleure information, une plus grande réactivité dans les relances et une application plus ferme des pénalités, suivie de leur recouvrement.

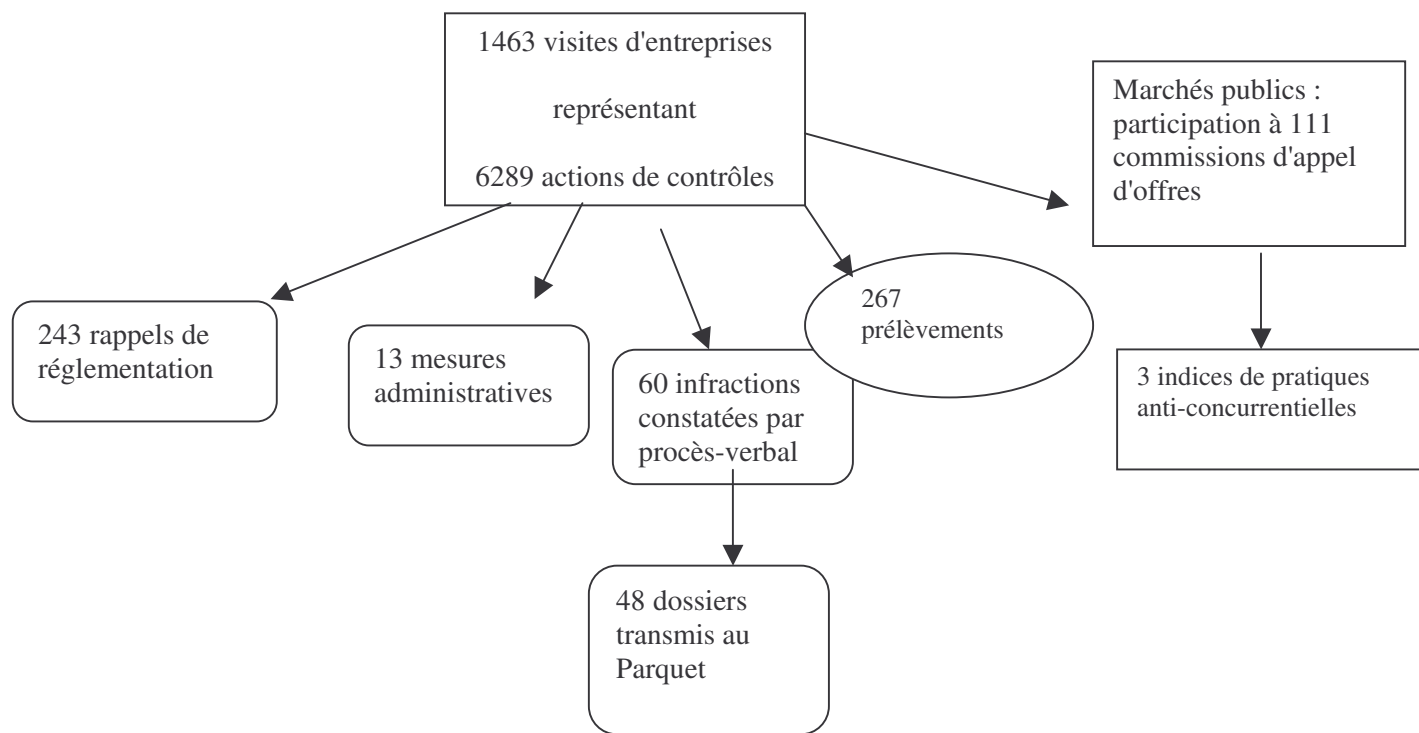
Ainsi la proportion de contribuables professionnels respectant spontanément leurs échéances déclaratives en TVA est-elle passée de **79,7%** en 2005 à **81,55%** en 2006.

Le taux de paiement dans les délais des impôts professionnels s'établit à **93,6%** .

Le taux de recouvrement forcé (encaissements effectués auprès des retardataires ou défaillants) progresse encore pour atteindre 56 % en 2006. Ce résultat est pour partie la conséquence de la mise en place d'un pôle départemental de recouvrement depuis fin 2003.

1 2 8 Contrôle des conditions de concurrence et de consommation

De nouveau en 2006, l'activité de contrôle et d'enquête s'est développée par la réalisation de plans de surveillance (ex : recherche de résidus de pesticides dans les fruits et contrôle de la qualité de la production de la charcuterie), par la mise en œuvre d'opérations spécifiques (ex : Opération Interministérielle Vacances et contrôle de la sincérité des ventes en lignes) .



L'urbanisme commercial :

En 2006, la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) a examiné **six demandes** d'autorisations concernant essentiellement des magasins de commerce de détails (création ou extension). Ces demandes ont donné lieu à **six décisions favorables** sur les communes de Corbara , San Giuliano, Biguglia (deux décisions dont la création d'un ensemble commercial de 8 magasins), Borgo et Lucciana.

PROMOUVOIR
LA COHESION SOCIALE
ET LA QUALITE DE VIE

II-1 En luttant contre toutes les discriminations

2.1.1 Baisse continue et globale du nombre de demandeurs d'emploi

Situation de la demande d'emploi

| INDICATEURS AU 31/12/2006 | | | INDICATEURS DE FLUX (données cumulées) | | |
|---|------------------|--------------------------|---|------------------|--------------------------|
| | Décembre 2006 | Evolution / Déc. 2005 | | Décembre 2005 | Evolution / Déc. 2004 |
| Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) Cat. 1 | 4 764 | - 3,9 % | Demandes d'emplois enregistrées (DEE) Cat. 1 | 9 913 | 2,6 % |
| DEFM 1 + 6 | 4 983 | - 3,7 % | Dont motif économique | 306 | -1 % |
| DEFM 1.2.3. | 6 847 | - 6,9 % | D.E.E autres catégories | 13 187 | 2%% |
| Dont jeunes < 25 ans | 1148 | - 3,5 % | Demandes d'emploi sorties Cat. 1 | 9 427 | 2,6 % |
| Dont jeunes < 25 ans demandeur d'emploi longue durée (DELD) | 61 | - 12,8 % | Dont reprises d'emploi | 2 736 | 10,9 % |
| Dont DELD + 1 an | 1 421 | - 13,3 % | Dont radiations | 1 510 | 21,7 % |
| Dont DELD+ 2 ans | 481 | -8,4 % | | | |
| Dont cadres | 185 | - 18,1 % | | | |
| Dont TH | 369 | - 10,4 % | | | |
| Dont étrangers | 698 | - 10 % | | | |

L'année 2006 se caractérise par une baisse continue du stock fin de mois de la demande d'emploi, tant au niveau global que sur chacun des publics spécifiques et une augmentation des sorties, notamment pour reprise d'emploi.

Offres d'emploi

- Stabilité par rapport à 2005 (9370 offre en 2006, contre 9330 en 2005).
- Les offres durables (CDI ou CDD de +6 mois) représentent **37,2 %** des offres (contre **35%** en 2005).
- Les secteurs qui recrutent :
 - Hôtellerie – restauration : 21 %*
 - Agriculture : 17 %*
 - Commerce : 13 %*
 - BTP : 10 %*
- Les offres déposées sont satisfaites à 89 %

La relation « entreprise » a été développée en 2006 et s'est traduite par 3225 visites physiques et 4445 contacts téléphoniques ou mailing.

2.1.2 Actions pour faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi

La mise en œuvre du Suivi Mensuel Personnalisé (SMP) a consisté à affecter à chaque demandeur d'emploi un conseiller-référent unique en charge du suivi mensuel personnalisé et a généré un accroissement notable du nombre d'entretiens réalisés (+27 %) sur le département. Par contre le nombre de prestations réalisées a diminué sur le plan quantitatif (6970 en 2006 contre 9313 en 2005).

| | |
|--|---------------------------|
| Nombre d'entretiens réalisés | 37 517 |
| Bénéficiaires de prestations :..... | 6970 |
| □ ateliers de recherche d'emploi, création d'entreprises ou élaboration du projet professionnel :..... | 3859 bénéficiaires |
| □ évaluations de compétences et des capacités professionnelles | 713 bénéficiaires |
| □ bilans de compétence approfondis : | 427 bénéficiaires |
| □ accompagnement renforcé :..... | 1779 bénéficiaires |

Par ailleurs, **107** personnes ont été suivies en 2006 dans le cadre des conventions de reclassement personnalisé. Cette action s'est traduite par **30** sorties positives (retour à l'emploi).

Mise en œuvre du plan de cohésion sociale

Le plan de cohésion sociale s'est traduit par la signature de contrats d'insertion :

| | |
|--|------------|
| Contrats Initiative Emploi : | 159 |
| Contrats d'insertion – revenu minimum d'activité : | 43 |
| Contrats d'Avenir: | 198 |
| Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi : | 634 |
| Contrats d'Insertion dans la Vie Sociale : | 271 |

Les services de l'Etat ont aussi accompagné, sur les plans financiers et techniques, la création de la Maison de l'Emploi en milieu rural de la Haute-Corse.

Par ailleurs, les anciennes « équipes territoriales » ont été réorganisées en Services Publics de l'Emploi (SPE) locaux (Bastia, Corte et Calvi) afin d'établir des diagnostics et des plans d'actions.

Aides à la création d'emploi

Aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE) et chèque conseil :

302 demandeurs d'emploi ou bénéficiaires d'un minima social (contre 232 en 2005) ont présenté un dossier de création d'entreprise et ont bénéficié du dispositif ACCRE qui permet l'exonération des charges patronales lors de la première année. Ce dispositif s'est traduit par la création de **206** entreprises (contre 171 en 2005).

Afin d'aider les porteurs de projet de création d'activité **477** chèques conseils ACCRE ont été accordés qui ont représenté une consommation de **2 094** chèques conseils pour l'aide au financement des prestataires extérieurs.

36 entreprises créées ont bénéficié d'une avance remboursable dans le cadre du dispositif EDEN (contre 13 en 2005) et de **162** chèques conseils EDEN.

Associations de services aux personnes :

4 associations de services aux personnes sont agréées et ont employé en moyenne sur l'année **1 100 salariés**, ce qui représente **826 200 heures** d'intervention contre **483 800 heures** en 2005.

3 entreprises de services aux personnes sont agréées dans le domaine du soutien scolaire.

Les exonérations :

208 salariés ont fait l'objet d'exonérations de charges sociales patronales pour la création d'emploi en zone de revitalisation rurale (contre 147 en 2005).

Les actions en faveur des entreprises :

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Ce dispositif a pour objet de sensibiliser les entreprises ou de mettre en œuvre des actions pour améliorer la gestion des ressources humaines. En 2006, cinq conventions ont été passées dans les secteurs du transport de voyageurs et de marchandises, de la grande distribution, du bâtiment, du nettoyage et de l'artisanat.

L'indemnisation du chômage partiel :

La tendance persistante à l'amélioration de la situation économique a permis de maintenir un niveau relativement bas et stable d'indemnisation : **10 demandes** de chômage partiel ont été accordées en 2006, contre **25** en 2005, pour un total de **14 339 heures** concernant **76 salariés**.

2 1 3 Aide en matière d'emploi aux populations en difficulté

Mesures en direction des jeunes

Les contrats jeunes en entreprises :

Ce soutien prend la forme d'une aide financière apportée par l'Etat au profit des entreprises du secteur privé qui embauchent, sous contrat de travail à durée indéterminée, à temps plein ou à temps partiel, des jeunes de 16 à 25 ans ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

176 contrats jeunes ont été conclus en 2005, contre **166** en 2005.

Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage :

En 2006, les contrats de professionnalisation ont pris leur rythme de croisière. Pour ce qui concerne l'apprentissage, le nombre de contrat est en nette augmentation.

Contrats de professionnalisation : **147** contre **102** en 2005 (progression de **44 %**).

Contrats d'apprentissage : **647** contre **500** en 2005 (progression de **29 %**)

Dispositif « Nouveaux services Emplois jeunes » (NSEJ):

30 conventions de prestation de service ont été signées avec des associations en vue de favoriser la pérennisation des emplois créés.

Mesures en direction des travailleurs handicapés

La COTOREP, qui s'est réunie à **12** reprises, a traité **2 579** dossiers concernant :

- la reconnaissance de travailleur handicapé :..... **506**
- l'orientation professionnelle :..... **218**
- le placement :..... **50**
- l'allocation d'adulte handicapé :..... **687**
- l'allocation compensatrice tierce personne :..... **130**
- la carte d'invalidité :..... **679**
- cartes vertes :..... **64**
- cartes européennes de stationnement :..... **246**
- Subvention d'installation :..... **1**
- la prime de reclassement :..... **1**
- le complément de ressources à AAH :..... **56**

Par ailleurs le point d'accueil des Travailleurs Handicapés s'est réuni 12 fois et a reçu **182 personnes**. **1 100 personnes** ont été reçues en expertise médicale.

La Maison Départementale des personnes handicapées a récupéré les dossiers de la COTOREP le 8 décembre 2006.

Insertion par l'activité économique

Les différentes structures d'insertion agréées sur le département de Haute-Corse:

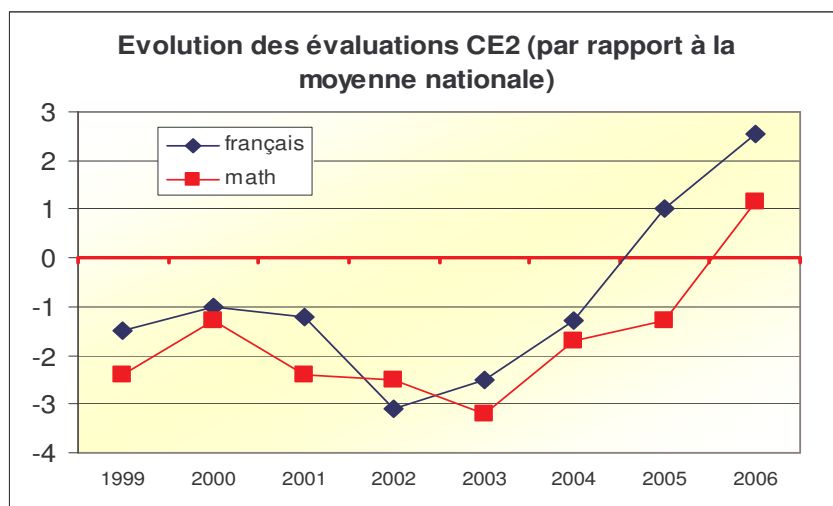
- **une association intermédiaire** intervenant dans le domaine des services à la personne a représenté **32 067** heures de travail par les personnes mises à disposition.
- **3 ateliers et chantiers d'insertion** dans le domaine du débroussaillage conventionnés au total pour **42 emplois** aidés.
- **une entreprise d'insertion** dans le domaine de la collecte et du recyclage des déchets conventionnée pour **3 aides aux postes**.

2 1 4 Actions en direction des jeunes

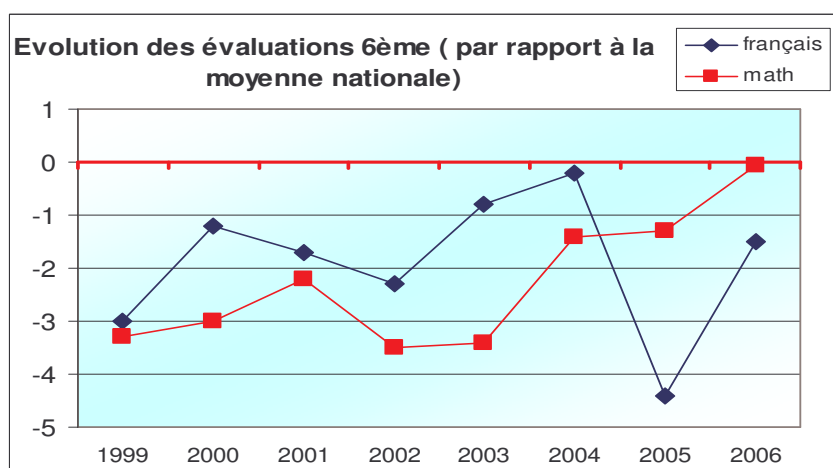
Au niveau scolaire

L'action de l'Etat s'est orientée en priorité vers l'acquisition des « fondamentaux » (lecture, écriture, grammaire) et sur l'école primaire. L'accueil précoce des enfants a été renforcé dans les quartiers défavorisés, un travail a été fait pour lutter contre l'absentéisme et l'évaluation des élèves a été systématisée.

Des résultats positifs sont enregistrés dans le primaire.



Par contre en 6^{ème}, les résultats ne sont pas encore aussi satisfaisants :



Prise en charge des enfants handicapés et de la difficulté scolaire

Les enfants handicapés ont fait l'objet d'une attention particulière : détachement d'un enseignant à la MDPH, participation à l'équipe pluridisciplinaire des médecins, psychologues, assistants sociaux de l'Education nationale, recrutement d'un enseignant référent supplémentaire, mise en place de la commission départementale d'orientation, envoi en formation de sept enseignants (pour jeunes aveugles et maîtres en psychopédagogie). 849 jeunes en situation de handicap étaient scolarisés en 2006.

Organisation du temps scolaire

Les écoles ayant opté pour la semaine des 4 jours sont désormais au nombre de 29, soit une de plus par rapport à 2005. Par ailleurs 5 écoles ont un aménagement différent sur la base d'une ou deux après-midi sans cartable.

Hors temps scolaire

La citoyenneté des jeunes

- Conseil départemental de la jeunesse :
 - participation des jeunes membres aux réunions et séminaires du Conseil National de la Jeunesse,
 - participation aux « Musicales de Bastia » et notamment organisation d'un Prix jury jeunes de 1 000 €

Budget de fonctionnement du CDJ : **11 000 €**

Valorisation de la vie associative

Comme les années précédentes, l'animation du réseau d'information et d'accueil des associations (M.A.I.A) a permis le soutien à des projets associatifs. Un séminaire sur le thème « associations et technologies de l'information et de la communication », a été organisé avec la Collectivité Territoriale de Corse. Le nouveau dispositif du « service civil volontaire » a fait l'objet d'une promotion auprès des associations et des collectivités locales.

Budget de fonctionnement : **5 000 €**

Actions spécifiques :

| | Dossiers instruits | Montant |
|---------------------------------|---------------------------|----------------|
| Stage de réalisation théâtrale | 1 | 28 000 € |
| Postes FONJEP | 18 emplois | 144 000 € |
| Ville Vie Vacances | 5 | 13 400 € |
| Agrément associations sportives | 13 | |
| Agrément associations JEP | 15 | |

Soutien aux politiques éducatives locales

Les objectifs principaux poursuivis concernent l'accès des publics jeunes aux activités sportives et culturelles et la réponse à des besoins sociaux non satisfaits, exprimés par les familles.

En milieu rural, cette politique favorise et renforce les liens entre les écoles et les populations. Elle génère environ 200 emplois à temps plein ou à temps partiel.

| | | Ratios départementaux |
|---------------------------------------|-------|------------------------------|
| Nombre de contrats | 22 | Dont 18 intercommunaux |
| Nombre de communes concernées | 156 | 67 % |
| Nombre d'écoles concernées | 151 | 96 % |
| Nombre de jeunes concernés (5-12 ans) | 9 987 | 83 % |

Financement : 2 651 835 € (dont 185 485 € Etat)

II-2 En impulsant une politique de cohésion sociale

2 2 1 Développer et améliorer l'offre de logement

Volet logement du plan de cohésion sociale

Le plan de cohésion sociale concerne à la fois le parc public de logement locatif social, hors zones urbaines sensibles et l'amélioration du parc privé via l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

⇒ Le logement locatif social : 114 logements à loyer maîtrisé ont été financés : subvention de **1,2 M€**. Par ailleurs, 180 logements ont fait l'objet d'une subvention pour leur réhabilitation : subvention de 0,46 M€.

⇒ L'amélioration du parc privé : les trois priorités nationales de l'ANAH sont la production de loyers maîtrisés, la remise sur le marché de logements vacants et la lutte contre l'habitat indigne. La délégation locale y a contribué en 2006 en agréant **191** dossiers pour **206** logements subventionnés et une enveloppe de **1,2M€** attribuée en totalité.

La convention financière pluriannuelle concernant la cité Aurore a été signée en juillet 2006 en présence du Ministre. **53** opérations sont programmées sur la période 2006/2011 pour un montant total de **98 M€** subventionné à 30% par l'ANRU.

Politique sociale de l'habitat

La commission départementale des aides publiques au logement (CDAPL) :

La CDAPL a examiné **757** dossiers d'aide personnalisée au logement (dont **160** nouvelles saisines).

La gestion du contingent préfectoral :

32 demandes de logements ont été formulées par des fonctionnaires et 373 demandes ont été faites par des personnes prioritaires, soit un total de **405 demandes**.

84 logements ont été attribués au cours de l'année : **58 logements** déclarés vacants et **26 logements** livrés par un bailleur.

Les expulsions locatives :

Nombre d'assignations :.....**126** (contre **100** en 2005)

Nombre de commandements de quitter les lieux notifiés :..... **83** (contre **38** en 2005)

Nombre de concours de la force publique accordés :..... **25** (contre **21** en 2005)

2 2 2 Améliorer l'offre sociale pour les populations les plus fragilisées

Effort financier accru

L'Etat a consacré des financements à hauteur de **4 941 139 €** (contre **2 517 000 €** en 2005), ce qui représente une augmentation de 96 % :

- **1 624 937 €** pour la politique en faveur de l'inclusion sociale : amélioration de l'accès au droits sociaux des publics en difficulté.
- **108 652 €** pour les interventions en faveur de la famille et de l'enfance,
- **3 207 550 €** pour le secteur handicap (démarrage de la maison départementale des personnes handicapées).

Par ailleurs, **193 836 €** ont été affectés au Conseil général pour la mise en place de la maison départementale des personnes handicapées, sachant que cette dernière s'est mise en place progressivement en 2006 avec la mise à disposition des moyens dont dispose l'Etat en matière de locaux, personnels, logiciels...

Accompagnement à l'évolution des établissements médico-sociaux

Pour 2006, les principales opérations sont :

- L'ouverture d'un **SSIAD** de 25 places sur le grand Bastia.
- L'ouverture d'un **SESSAD** de 22 places à Prunelli di Fiumorbu.
- Deux places supplémentaires de **SESSAD** à Bastia pour troubles du caractère et du comportement.

II-3 En renforçant la sécurité sanitaire

2 3 1 Prévention des maladies animales

Identification des animaux et des cheptels

Celle-ci est une condition de l'amélioration des capacités de production agricole et de l'éradication de maladies animales.

109 contrôles ont été réalisés au cours de la campagne 2005/2006, soit 14 % des exploitations bovines du département. L'objectif quantitatif demandé par les auditeurs de la commission européenne a été respecté.

Maladies légalement réputées contagieuses

La fièvre catarrhale ovine

Il n'y a pas eu de foyer clinique de fièvre catarrhale ovine en 2006. Les opérations de vaccination se sont poursuivies comme les années précédentes. Il faut maintenir la couverture vaccinale pour éviter de nouveaux foyers.

L'encéphalopathie spongiforme des ruminants

Aucune suspicion clinique n'a été détectée dans les élevages de Haute-Corse. Avec l'ouverture de l'abattoir de PONTE LECCIA, **1070** recherches de l'ESB ont été réalisées en 2006 et l'ensemble des résultats s'est révélé négatif.

L'Influenza aviaire

L'année 2006 a été marquée par la crise liée à l'influenza aviaire. Une part importante de l'activité du service a été consacrée au recensement des élevages de volaille (631 détenteurs) ainsi qu'à la mise à jour d'un plan d'intervention en cas d'apparition d'un foyer. Un exercice concernant les premières phases de ce plan a été organisé.

Protection animale

La totalité des centres équestres (36 dans le département), des établissements de vente et des élevages d'animaux domestiques a été inspectée en 2006.

Service de l'équarrissage

En 2006, l'Etat a lancé un appel d'offre pour la mise en place d'un service de collecte et de destruction par incinération sur le continent des cadavres d'animaux.

23 2 La sécurité sanitaire des aliments

Filière viande et transformation

L'ouverture de l'abattoir de PONTE LECCIA permet l'abattage des animaux de tous âges des espèces bovine, porcine, caprine et ovine dans des conditions d'hygiène optimale.

Depuis son ouverture, trois techniciens et un cabinet vétérinaire sont chargés d'effectuer l'inspection sanitaire permanente sur le site.

La mise en place d'une nouvelle réglementation européenne a nécessité un important travail de communication en direction des professionnels.

Autres secteurs

Les produits laitiers

Au total 91 inspections ont été réalisées dans les établissements agréés et plus de 130 dans les établissements de remise directe de ce secteur.

Les produits de la pêche

Des prélèvements sont régulièrement réalisés notamment sur les huîtres et les moules produites par les sites conchylicoles des étangs de d'Urbino et de Diana.

La restauration collective

En 2006 la mise aux normes s'est poursuivie : 283 inspections ont été réalisées. Une cantine scolaire d'un lycée a fait l'objet d'une fermeture administrative et 3 procès verbaux ont été transmis au procureur.

2 3 3 Actions dans le domaine sanitaire

Offre de soins

Les établissements hospitaliers

- Financement sur le PEI d'équipements bio-médicaux du Centre Hospitalier de Bastia, relance du chantier de l'A.MU. de Calvi.
- Rénovation du CHI (Centre Hospitalier Intercommunal) de Corte-Tattone : lancement des travaux sur la partie centrale et sur l'aile ouest du site de Tattone; lancement des travaux sur Corte ; financement de la mise en sécurité du site de Tattone et lancement des opérations de mise en sécurité sur la DNA ;
- Participation aux travaux du SROS III, qui définit les priorités en matière d'hospitalisation publique et privée sur la période 2006 –2010 ;
- Mise en place des groupes de travail sur les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des établissements de santé : toilettage des autorisations et envoi des fiches « diagnostic et perspectives » aux structures ; la DDASS est désignée comme chef de projet pour la Haute Corse ;

Contrôle de légalité des marchés publics

Au cours de l'année, 321 marchés publics, dont 193 avenants ont été transmis à la DDASS dans le cadre du contrôle des marchés des établissements hospitaliers. Ce contrôle a entraîné 23 lettres d'observation et un déferé devant le Tribunal Administratif.

Etablissements de la filière gériatrique

Les principales actions ont été :

- Elaboration, en collaboration avec la D.S.S., du PRIAC première génération définissant les évolutions qualitatives (en capacité) et quantitative (budget) des établissements médico-sociaux sur 5 ans (avec possibilité de révision annuelle)
- Extension de 10 places du SSIAD Aiatu e Sulidarita, et de 14 places du CORSSAD pour une meilleure couverture du Département (243 places au total) ;

- Mise en place, par le biais de la CNSA, de projets innovants comme le portage de repas, la garde itinérante de nuit, le portage de médicaments et de pain en direction des personnes âgées afin de favoriser le maintien à domicile.

Priorités de santé publique

- Participation à un groupement régional chargé de la gestion des crédits de prévention en matière de santé publique.
- Application du programme de lutte contre la toxicomanie avec la mise en place des actions de prévention.
- Prise en charge des missions de prévention en matière de vaccinations, de tuberculose et de cancer ; participation à la lutte contre la tuberculose en lien avec l'hôpital (mise en place de la cellule de lutte) et les médecins libéraux.

Inspections et contrôles

Dans 4 établissements de santé ont été réalisées des inspections au titre de la prévention des infections nosocomiales et du risque « légionelles ». Concernant le risque « légionelles » ont été également contrôlés 7 établissements médicaux sociaux et 40 établissements touristiques. Par ailleurs, la prévention de la maltraitance s'est poursuivie par l'inspection de trois établissements médicaux sociaux.

Des inspections pour veiller au contrôle du respect de la loi Evin ont été faites auprès d'établissements de restauration.

Enfin, un centre pénitentiaire a fait l'objet d'un contrôle dans le cadre du programme triennal initié par le Ministère.

Veille et sécurité sanitaire

Les eaux destinées à la consommation humaine

Les actions prévues par le plan départemental de protection des captages ont conduit aux résultats suivants :

- obtention de délibérations initiant la procédure de régularisation administrative pour 36 nouveaux captages (actuellement, la procédure est donc en cours ou terminée pour 632 captages, soit 95 % du total du département) ;
- obtention d'arrêté d'autorisation pour 25 nouveaux captages (au 1^{er} janvier 2007, 205 captages d'eau destinée à la consommation humaine ont fait l'objet d'une régularisation administrative, soit 31 % du total du département).

Dans le cadre des programmes de contrôle de la qualité de l'eau distribuée, près de 2500 analyses au niveau des réseaux publics et 62 au niveau des réseaux privés (campings, hôtels, entreprises agroalimentaires ...) ont été réalisées.

L'amiante environnemental

L'inscription des départements de Corse dans le programme national de suivi des mésothéliomes (PNSM) est effective depuis 2006, les cas de mésothéliomes sont ainsi recensés et ceux imputables à une exposition à l'amiante environnemental sont identifiés.

Une information spécifique à l'application des dispositions du code de l'urbanisme relatives au droit à construire est réalisée auprès des communes qui ont un document d'urbanisme en cours d'élaboration.

Une étude d'identification des zones émettrices en fibres d'amiante devant servir à cibler les mesures de confinement destinées à diminuer l'exposition de la population a été lancée à Murato.

Lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies humaines

Le transfert de compétences de l'Etat aux Conseils généraux en matière de lutte anti-vectorielle est effectif au 1^{er} janvier 2006.

La découverte en juin 2006 de l'installation du moustique *Aedes albopictus* sur Bastia a justifié que soient prises des mesures d'information, de prévention et de traitement en vue de contenir l'extension et le potentiel de nuisance du moustique vecteur.

Une surveillance par pièges pondoirs a permis de mettre progressivement en évidence une installation de l'espèce sur la façade orientale du département ainsi qu'à Saint Florent.

Une information de la population générale a été réalisée en juin et une information de l'ensemble des professionnels de santé a été faite début juillet par une sensibilisation renforcée à la déclaration obligatoire de tous les cas suspects.

Lutte contre la pandémie grippale

La cellule départementale de lutte contre la pandémie s'est réunie à deux reprises en 2006. Son rôle est d'une part d'informer les différents partenaires, et d'autre part d'organiser la prise en charge sanitaire et sociale en situation de pandémie.

Des réunions d'information destinées à l'ensemble des établissements de santé ont eu lieu au cours de l'année 2006. Un plan de formation des personnels de santé des établissements médicaux et médico-sociaux publics et privés a été mis en place avec la collaboration du Centre Hospitalier de Bastia.

**CONTRIBUER AU RESPECT
DU PATRIMOINE NATUREL
DU DEPARTEMENT**

III-1 Par l'aménagement durable du territoire

3 1 1 Politique de la ville

En 2006, les crédits engagés par l'Etat pour mener à bien la politique de la ville en Haute-Corse, s'élèvent en investissement à **140 000 €**.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, la participation de l'Etat se décline de la façon suivante :

- **287 207 €** pour le financement des associations
- **13 300 €** pour le dispositif ville vie vacances
- **55 000 €** pour les contrats éducatifs locaux de Furiani, Bastia et Pieve di Lota
- **64 200 €** pour les médiateurs de quartiers

3 1 2 Urbanisme

Elaboration des plans d'urbanisme

Plan local d'urbanisme (PLU) et carte communale (CC) représentent une activité soutenue, tant sur le terrain (réunions en mairies) qu'en production de porter à connaissance (PAC).

En 2006, 8 démarches nouvelles de PLU ou cartes communales ont été engagées et 6 documents approuvés.

Droit des sols

L'activité d'instruction des dossiers d'application du droit des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration de travaux), à la fois pour le compte direct de l'Etat que pour celui des communes a donné lieu en 2006 à la production de **4 855 actes**, dont **3226** demandes de permis de construire, ce qui représente une augmentation de cette activité de plus de **6 %** par rapport à l'année 2005.

2684 logements ont été autorisés, soit **11 %** de moins qu'en 2005. Après la forte croissance de 2005, la Haute-Corse a connu un relatif tassement. Ce phénomène est dû au repli des logements collectifs (-16 %) que l'on peut considérer comme technique après la forte poussée observée en 2005 (+81%). Les autorisations relatives aux maisons individuelles ont, elles, progressé de 9%, évolution imputable essentiellement à des opérations de logements individuels groupés (+33%).

Fin 2005 a été mis en place une unité chargée du traitement des réclamations et recours gracieux en urbanisme. 50 dossiers ont été traités en 2006.

Actes d'urbanisme délivrés au nom de l'Etat

| | |
|---|------|
| - refus de permis de construire | : 51 |
| - permis de construire | : 1 |
| - oppositions à déclarations de travaux | : 15 |
| - certificats d'urbanisme | : 63 |
| - certificats d'urbanisme négatif | : 75 |
| - refus de stationnement de caravanes..... | : 1 |
| - autorisation de camping..... | : 1 |

3 1 3 Politique de l'eau

Gestion durable des milieux marins

Conforter la filière des produits de la mer

319 contrôles (contre **94** en 2005) ont été diligentés aussi bien en mer qu'à terre (navires de pêche, mareyage, poissonneries, GMS, restaurants,...). Un effort particulier a été effectué sur le contrôle des points de vente et de distribution des produits.

Par ailleurs, en sus des aides individuelles aux entreprises (**10** dossiers en 2006), les travaux sur le port de pêche de L'Île Rousse ont été achevés.

Maintenir la bonne qualité des eaux marines

Si la surveillance s'est maintenue à un niveau élevé et satisfaisant : **95** sites de baignade ont fait l'objet d'une surveillance (**735** prélèvements), par contre **12** communes seulement en ont affiché les résultats, dans la mesure où sont en général associés affichage et surveillance des plages. La Direction de l'Équipement a, elle, effectué **35** prélèvements sur le littoral dont **16** dans le cadre du réseau de surveillance des ports (REPOM).

Promouvoir une navigation de plaisance respectueuse de l'environnement

5 plans de balisage des plages ont été mis à jour, **49** étant actuellement approuvés, cela répond aux besoins de la quasi-totalité des communes littorales du département.

Un projet supplémentaire de mouillages organisés tendant à protéger les fonds marins porté par la commune de Saint Florent est à l'étude, tandis qu'un projet de rationalisation de la fréquentation des Agriates (plage du Loto) a débuté sous l'égide du conservatoire du littoral.

En parallèle, des actions de surveillance ont été réalisées durant la saison estivale donnant lieu à **203** procédures.

Mission inter services de l'eau (MISE) et police de l'eau

Les actions opérationnelles en 2006 :

- Poursuite de la mise en demeure des agglomérations de plus de 15 000 EH dont les installations de traitement des eaux usées ne sont pas conformes.
- Inventaire des caves vinicoles du département et de leur rejet.
- Instruction des dossiers de lotissement notamment au regard des rejets d'eaux pluviales.
- Diffusion aux communes d'une plaquette d'information sur l'assainissement pluvial
- Sensibilisation des bureaux d'études à la mise en place de la nouvelle nomenclature
- Participation aux réunions de mise en place du SAGE de Biguglia
- Mise en place d'un protocole en cas de sécheresse prolongée
- Mise en place des zonages d'assainissement

Enfin, dans le cadre de la procédure « Natura 2000 », le document d'objectifs du site « dunes de Prunete-Canniccia » a été finalisé et validé. Trois contrats Natura 2000 et un avenant ont été signés : dunes de Prunete-Canniccia, Monte d'Oro-Vizzavona, les mines de Lozari, la forêt de Stella.

En 2006, 11 contrôles ont été réalisés chez des exploitants agricoles dont les terrains sont situés en zones protégés au titre de l'environnement.

Instruction des dossiers

Le guichet unique de l'eau a reçu pour instruction **103** dossiers (contre **71** en 2005) dont **14** de régularisation de captages, soit une augmentation de 45 %. L'année 2006 a été marquée par une forte augmentation du nombre de dossiers de déclaration notamment celles concernant les ouvrages souterrains à la suite de la campagne de sensibilisation 2005 et par la stabilisation du nombre de projets de voiries sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité Territoriale de Corse ou du Conseil Général.

Contrôles des stations d'épuration (STEP)

Un tableau multi-critères a été validé en comité technique MISE afin de définir les priorités des contrôles en fonction des enjeux environnementaux et géographiques (étangs littoraux et grands fleuves).

50 contrôles ont été effectués au cours desquels des conseils techniques ont été apportés aux maires. Sur les **50** stations contrôlées seules **24** présentaient des résultats « bon à passable ». Les autres stations étaient soit hors service, soit en mauvais état. En fonction des résultats, les visites ont donné lieu à des courriers de mise en demeure et des contre-visites.

Parallèlement une campagne d'incitation de régularisation administrative a été menée, aussi bien pour les ouvrages que pour la définition des zonages d'assainissement. **7** stations d'épuration ont mené à terme une procédure de régularisation administrative.

Police de l'eau

En 2006, les services de l'Etat ont établi :

11 procès-verbaux « police de l'eau »

14 procès-verbaux « loi pêche »

Amélioration et protection de la qualité des eaux

Modernisation des réseaux de mesures

En dépit de l'attentat subi au mois d'août et de l'endommagement du camion jaugeur, **73** jauges ont été effectués pour tenir à jour les courbes de tarage.

Pour répondre aux exigences de la directive cadre européenne de modernisation et du réseau piézométrique, trois enregistreurs graphiques ont été remplacés par des appareils de saisie sur sites interrogeables à distance par GSM et un nouveau point a été équipé (source de Corte).

Préservation des zones humides

Conformément à la directive cadre sur l'eau, le réseau de référence a été mis en œuvre et le réseau de surveillance a été défini. De même le réseau de suivi des phytosanitaires a été mis en place. Un outil pédagogique « zone humide » à destination du public scolaire a été élaboré. Un bilan 1995/2005 des actions réalisées sur les zones humides a été établi.

Mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau

Les services de l'Etat ont participé aux travaux de préparation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Corse (SDAGE).

3 1 4 Le domaine public maritime (DPM)

Gestion et délimitation du DPM

En 2006, la direction de l'équipement a délivré **87 autorisations d'occupation temporaires** du DPM à durées variables, contre 74 en 2005 :

- ⇒ **59** autorisations concernant des établissements commerciaux saisonniers liés aux activités de plage
- ⇒ **25** autorisations concernant des établissements commerciaux de caractère permanent
- ⇒ **3** autorisations à caractère permanent

8 kilomètres supplémentaires de côtes ont été délimités au cours de l'année 2006. Au total cela représente **75 kilomètres** sur les 132 kilomètres de plages que compte la Corse, ce qui fait **57%** du linéaire sableux.

III-2- Par un soutien au milieu rural

3 2 1 Aide financière de l'Etat

Dotation globale d'équipement (DGE)

La DGE est attribuée aux collectivités locales, par opération et au prorata de leurs dépenses d'investissement.

Aux communes

| Catégories d'opérations | Répartition en euros | Répartition en % |
|--|----------------------|------------------|
| Etablissements scolaires et installations sportives rattachées | 1 112 980 € | 39,23 % |
| Ordures ménagères (collecte primaire, centre de tri, déchetterie, quai de transit) | 120 526 € | 4,25 % |
| AEP assainissement : travaux d'urgence | 47 306 € | 1,67 % |
| Bâtiments (logements sociaux, bâtiments remarquables, acquisition, matériel, aménagement des abords des mairies) | 1 277 251 € | 45,02 % |
| Environnement tourisme (opération groupée foncière, projets touristiques, prévention des risques naturels) | Pas de dossier | 0 % |
| Voirie communale : désenclavement sécurité | 268 326 € | 9,46 % |
| Etude de faisabilité | 10 546 € | 0,37 % |
| Total | 2 836 935 € | |

Au département

Dotation : 1 526 648 €

Dotation de développement rural (DDR)

Elle contribue au financement de projets de développement économique et social ou d'actions en faveur des espaces naturels.

Programme 2006 (7 opérations) : **633 043,96 €**

Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Ce fonds permet de financer des projets de développement et de diversification en priorité dans les secteurs fragilisés.

Dotation 2006 section locale : **421 200 €**

32 2 Organiser un meilleur accès aux services en milieu rural

Trois pôles d'excellence rural ont été labellisés dans le département :

- « Arts du feu » à Francardo
- « Vin et musique » à Patrimonio
- « Scène ouverte à l'excellence » en Balagne

3 2 3 Maintenir une école de qualité en milieu rural

Il s'agit d'un objectif important compte tenu de la ruralité affirmée du département : les écoles de 1 et 2 classes représentent près de 38,2% du nombre total des écoles.

Dans ce contexte, la recherche de l'intercommunalité, en partenariat étroit avec les élus locaux, est une priorité qui se traduit dans les chiffres :

La Haute-Corse compte 17 regroupements pédagogiques intercommunaux , impliquant 62 communes (dont 36 sans écoles), 27 écoles, 46 classes et 789 élèves.

Par ailleurs, des écoles s'organisent en réseaux : 4 écoles, 12 classes et 235 élèves concernés.

III-3- Par la prévention des risques

331 Prévention des risques technologiques et des pollutions

La DRIRE et la DIREN ont poursuivi le processus d'expérimentation de rapprochement des deux services. Un document d'orientations stratégiques communs aux deux services a été élaboré. La réalisation d'actions communes a facilité le rapprochement fonctionnel.

Exploitation des carrières

Une concertation a été engagée pour définir des principes généraux d'une remise en état des lieux des carrières en roches massives en accentuant l'importance de l'intégration paysagère du site après sa fin d'exploitation. La réflexion sur le schéma interdépartemental des carrières a également été réactivée afin de disposer d'un document finalisé et opérationnel pour la fin de l'année 2007 au plus tard.

Prévention et évaluation des risques santé environnement

La DRIRE a signé un protocole d'accord avec deux laboratoires de prélèvements et d'analyse afin de faire procéder, à partir de 2007, à des prélèvements inopinés systématiques dans les circuits de refroidissement de l'ensemble des établissements recensés.

Parmi les actions engagées dans le cadre de la récupération de vapeurs de composés organiques volatils au niveau des dépôts pétroliers et des stations services, l'équipement des postes de chargement des essences « en source » supplémentaires a été réalisé (+ 2 au dépôt de Lucciana). L'ensemble de ces grèements supplémentaires est désormais opérationnel.

Dans le cadre de la prévention du risque sanitaire lié à l'amiante environnemental, un dispositif réglementaire a été élaboré en synergie entre les services de la DDASS, l'inspection du travail et la DRIRE pour autoriser la commune de Bastia à stocker les déblais amiantés au lieu-dit « Bocca Teghime » sur la commune de Barbaggio.

3 3 2 Prévention des risques naturels

Prévention du risque inondation

Fin 2006, 11 plans de prévention du risque inondation (PPRI) sont approuvés et couvrent 59 communes. Les PPRI de Calvi (communes de Calvi, Calenzana, Moncale, Lumio, Montegrosso, Galeria) et celui de Bastia Nord (commune de Bastia, Ville de Pietrabugno, San Martino di Lota et Santa Maria di Lota) sont en cours d'instruction et sont applicables par anticipation.

ETRE

UN PARTENAIRE ACTIF

DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ET SOCIAL

IV 1 En apportant un appui financier

4 1 1 Finances de l'Etat

Dépenses de l'Etat

La part des dépenses de l'Etat assignées sur la Trésorerie générale de la Haute-Corse s'élève, quant à elle, à près de 178 M€ en hausse de 33 % par rapport à 2005 avec 133 M€. Elle approche 290 M€, si l'on tient compte des avances versées aux collectivités sur le montant des impositions leur revenant soit 112 401 521 €.

L'année 2006 a été marquée par le passage à la comptabilité d'exercice voulue par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

D'un point de vue strictement budgétaire, on distingue d'une part les opérations du budget général, d'autre part les opérations des comptes spéciaux du trésor. Le détail entre opérations de fonctionnement et opérations d'investissement ne se fait plus en 2006. Dès lors, au titre des opérations du budget général, une présentation des dépenses par ministère sera effectuée.

Les opérations du budget général :

- Le Ministère de l'Education nationale aura constitué un poste de dépenses de l'ordre de près de 3 M€, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'année 2005.
- Le Ministère de la Justice, notamment par le biais de la dotation globale d'équipement aura représenté en 2006 un poste de dépenses de l'ordre de 6,8 M€.
- Le Ministère de l'Agriculture, pêche et affaires rurales est quant à lui resté stable avec 3,9 M€, de dépenses en 2006 et intervient dans le cadre du soutien au développement de la Corse.
- Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, représente un poste de dépenses d'un montant de 696 036,52 euros, notamment en faveur du développement social, de l'action sanitaire et sociale, de la promotion de l'emploi et de l'adaptation économique.
- Le Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation couvre quant à lui un poste de dépenses d'un montant de 12,8 M€, soit une baisse de 0,7 % par rapport à l'année 2005.
- Le Ministère de l'Equipement, des transports et du logement représente 1,7 M€ en faveur de la construction et de l'amélioration de l'habitat, des ports maritimes et de la protection du littoral.
- Le Ministère de la Défense intervient pour des dépenses à hauteur de 3,5 M€ essentiellement sur Solenzara.

Les dépenses des comptes spéciaux du trésor qui frôlent le chiffre de 132 M€ regroupent trois catégories d'opérations :

- des avances de près de 130 M€, contre 103 M€, en 2005, dont l'essentiel est constitué par les avances aux collectivités sur le produit de leurs impositions,
- les dépenses des comptes d'affectation spéciale (fonds national pour le développement du sport).
- les dépenses d'un compte de commerce (opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement) pour 1,8 M€, contre 2,3 M€ en 2005.

En dehors de ces dépenses directement assignées sur des crédits ouverts dans ses écritures, la Trésorerie générale de Haute-Corse intervient également dans le dénouement financier d'opérations au profit des collectivités locales dont l'exécution budgétaire relève de procédures centralisées :

- du versement de concours divers, parmi lesquels figurent notamment la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 116,2 M€ (103 M€, en 2005) et les remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 13,5 M€, contre 12,02 M€, en 2005.
- de transferts divers au titre de la fiscalité (compensations d'exonérations, de dégrèvements, de fiscalité transférée, reversements de TIPP).

Quelques chiffres illustrent l'activité de la Trésorerie générale en matière de dépenses de l'Etat : en 2006, les services ont visé 11 866 mandats de paiement (12 060 en 2005). Les statistiques montrent qu'au cours de l'année 2006, le délai moyen de paiement qui s'écoule entre la comptabilisation chez l'ordonnateur (NDL) et la validation chez le comptable est de 2,90 jours contre 3,98 jours en 2005. Quant au délai global de paiement, différence entre la date de réception de la facture chez l'ordonnateur et l'enregistrement de sa validation chez le comptable, il s'établit à 25,29 jours pour un objectif réglementaire de 45 jours maximum contre 19,74 jours en 2005. Il se détaille comme suit : 22,25 jours de délai ordonnateur, 2,01 jours de délai de transmission et 1,03 jour de délai de paiement.

Recettes de l'Etat

Emission de rôles pris en charge au profit de l'Etat :

| IMPÔT | 2005 (en M€) | 2006 (en M€) | % évolution |
|--------------------------------|----------------|---------------|--------------|
| • Impôt sur le revenu. | 104,717 | 115,250 | +10,07 % |
| • Autres impôts d'Etat. | 4,195 | 2,923 | -30,3% |
| • TOTAL | 108,912 | 118,17 | +8,5% |

Nota : l'impôt sur les sociétés et l'imposition forfaitaire annuelle sont désormais recouverts par les services de la Direction Générale des Impôts.

Le montant global des prises en charges fiscales au profit de l'Etat et des collectivités locales est en nette augmentation par rapport à 2005. Il atteint **236 M€** contre 217 M€ au 31.12.2005, soit une augmentation de **8,7 %** sur un an, les impositions au profit de l'Etat (IR & AIE) représentant 50% de l'ensemble.

Au 31 décembre 2006, les résultats du recouvrement de l'impôt sont en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Le taux de recouvrement net atteint 96,43 %, ce qui satisfait aux objectifs fixés par la Direction Générale de la Comptabilité Publique dans le cadre du contrat pluriannuel de performance. Sept postes comptables dépassent désormais le taux de 96,43% ; quatre d'entre eux se situent au-delà du taux de 98%.

L'effort demeure soutenu en matière de poursuites :

| | 2005 | 2006 | % évolution |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Commandements sur impôts directs | 27 812 | 31 378 | +12,8% |
| Saisies | 3 134 | 3 761 | +20% |
| Avis à Tiers Détenteur | 7 959 | 7 328 | -7,9% |
| Total | 38 902 | 42 467 | +9,16% |

Autres recouvrements au profit de l'Etat :

Les recettes de TVA s'élèvent cette année à **121 218 645,89 euros** contre 108 955 231,96 euros au 31.12.2005 soit une augmentation de **10,1%**. Les recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre s'élèvent à **12,89 M€** contre **12,24 M€** en 2005 soit une augmentation de 5,3%.

Enfin, l'Etat a perçu au titre des amendes 2 077 442,69 euros dont 413 651 euros en timbres-amendes et amendes forfaitaires majorées, recouvré 11 565,98 euros au titre de l'aide juridictionnelle et 988 678,46 euros au titre des fonds de concours.

4 1 2 Finances des collectivités locales

Recettes des collectivités locales

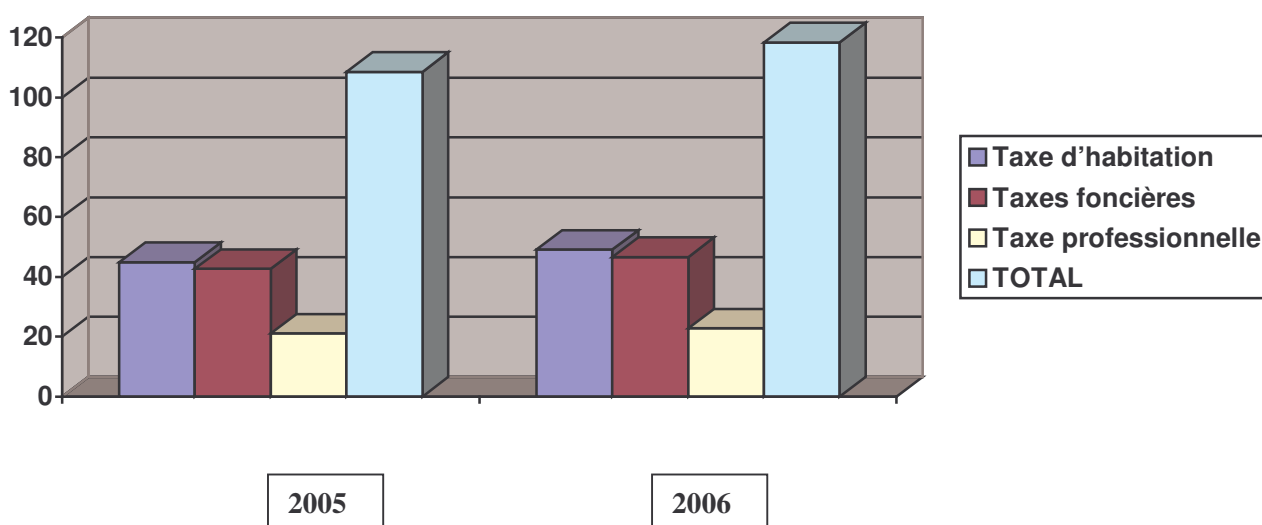
Impôts locaux

Ils sont votés chaque année par l'assemblée délibérante de chaque collectivité. Leur recouvrement est assuré par les services du trésor, l'Etat prenant à sa charge les dégrèvements et les admissions en non-valeur. Le montant des rôles émis est versé aux collectivités locales par douzièmes.

Le tableau ci-après décrit l'évolution 2005/2006 :

| Impôt | Montant émis en 2005 en M€ | Montant émis en 2006 en M€ | Evolution en % |
|----------------------|----------------------------|----------------------------|----------------|
| Taxe d'habitation | 44,879 | 49,077 | +9,3% |
| Taxes foncières | 42,632 | 46,636 | +9,4% |
| Taxe professionnelle | 21,058 | 22,702 | +7,8% |
| TOTAL | 108,569 | 118,40 | +9% |

Evolution des impôts locaux en montants de 2005 à 2006 en M€



L'ensemble des prises en charge au titre des impôts locaux accuse une forte augmentation. Les collectivités territoriales bénéficient, par ailleurs de :

- la dotation globale de décentralisation et de dotations spécifiques (Ministère de l'Intérieur) s'élève à 2,309 M€ contre 2,910 M€ au en 2005 soit une baisse de près de 21%

- la dotation globale de fonctionnement pour 116 202 184 euros.
- concours divers et de transferts au titre de la fiscalité.
- la dotation globale d'équipement à laquelle s'ajoutent les subventions spécifiques d'investissement.
- leurs recettes propres nées des concessions, régies, ainsi que de produits tels que les loyers, emprunts et produits d'aliénation.

L'ensemble des recettes :

Au total, pour l'ensemble des collectivités locales de Haute-Corse, les recettes de l'année s'élèvent à 682 228 132,68 euros qui se répartissent comme suit, et auxquels il faut rajouter 105 043 478,55 euros de recettes en faveur des établissements hospitaliers départementaux (contre 107 436 951,90 euros en 2005).

| Collectivité. | Recettes 2005 | Recettes 2006 | % Evolution 2005/2006 |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Département | 304 392 824,98 | 299 440 847,06 | -1,6% |
| Communes | 221 296 235,63 | 237 198 659,41 | +7,2% |
| Communautés communes | 22 940 164,50 | 25 065 561,54 | +9,3% |
| Communautés d'agglo | 31 972 938,32 | 30 377 535,27 | -5% |
| Syndicats | 25 766 181,86 | 25 452 810,03 | -1,2% |
| Autres établissements publics locaux (OPHLM, SDIS, Régies, autres établissements locaux) | 59 576 868,86 | 64 692 719,37 | +8,6% |
| TOTAL | 665 945 214,15 | 682 228 132,68 | +2,4% |

Dépenses des collectivités locales

Au regard des recettes ci-dessus, l'ensemble des dépenses de l'année de fonctionnement et d'investissement assumées par les collectivités locales de Haute-Corse représente 676,9 M€ contre 661,3 M€ au 31.12.2005, il se détaille comme ci-après :

| Collectivité. | Dépenses 2005 | Dépenses 2006 | % Evolution 2005/2006. |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Département | 305 201 110,95 | 299 312 807,17 | -1,9% |
| Communes | 212 746 531,60 | 231 807 243,65 | +8,9% |
| Communautés de communes | 21 406 367,99 | 25 405 071,31 | +18,6% |
| Communautés d'agglomération | 34 498 402,94 | 30 039 917,76 | -12,9% |
| Syndicats. | 26 777 146,25 | 25 908 184,06 | -3,2% |
| Autres établissements publics locaux (OPHLM, SDIS, Régies, autres établissements locaux). | 60 696 154,10 | 64 520 927,39 | +6,3% |
| TOTAL | 661 325 713,83 | 676 994 151,34 | +2,3% |

Le montant de la trésorerie des collectivités et établissements locaux, hors hôpitaux, s'élève à 91,626 M€ au 31.12.2006 contre 91,813 M€ à la fin de l'exercice précédent soit une diminution de 0,2 %. Les opérations en dépenses de la sphère hospitalière départementale s'élevant à 110 464 714,30 euros (contre 105,3 M€ en 2005).

4 1 3 Mise en œuvre du programme exceptionnel d'investissement (PEI)

L'année 2006, quatrième année et dernière année de mise en œuvre de la première convention du P.E.I., a été celle de l'aboutissement de dossiers les plus importants.

45 dossiers ont été déposés auprès du guichet unique dont 31 ont reçu un avis favorable.

Au niveau de l'impact financier, le P.E.I. est intervenu pour les projets situés en Haute-Corse, à hauteur de : **68 133 153 €** (contre 40 470 203 € en 2005).

En ce qui concerne la nature des opérations, le P.E.I. a financé dans les domaines suivants :

- ◆ Développement urbain: Ecole « HQE » des quartiers sud
- ◆ Routes : 2^{ème} tranche 2*2 voies Borgo et aménagements RD 81 ET 69
- ◆ AEP/Assainissement : 24 opérations
- ◆ Formation : Extension du centre de formation des apprentis (CFA)
- ◆ Santé : Extension du centre d'aide par le travail « l'Eveil »

IV 2 En apportant un appui logistique et juridique

4 2 1 Favoriser la coopération intercommunale

Le schéma d'orientation de l'intercommunalité en Haute-Corse a recueilli l'assentiment de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale au cours de sa séance du 6 juillet 2006. Ce document propose d'étendre et de rationaliser la coopération intercommunale par une montée en charge des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une réduction concomitante du nombre des syndicats traditionnels.

Dans cette perspective, le schéma préconise :

- la prise en compte par les communautés de communes existantes ou à créer des besoins premiers de la population que représentent l'eau, l'assainissement, l'élimination des déchets, les équipements de protection contre les incendies et le logement.
- La progression de l'occupation de l'espace par ces structures, en identifiant les extensions souhaitables de sept d'entre elles et la création de deux nouvelles dans les secteurs de Ponte Leccia et d'Aleria.

Les différentes procédures mises en œuvre dans le cadre de ces objectifs ont conduit à la dissolution de 5 syndicats (4 SIVU et 1 SIVOM), la modification des statuts de 8 EPCI (dont ceux des communautés de communes du Cap Corse et de la Costa Verde dorénavant compétentes pour les déchets) et la création d'un SIVU

Etat de la coopération intercommunale

| Structures | Arr. BASTIA | Arr. CORTE | Arr. CALVI | Total |
|----------------------------|-------------|------------|------------|------------|
| SIVOM | 10 | 11 | 4 | 25 |
| SIVU | 13 | 18 | 6 | 37 |
| Communautés de communes | 4 | 3 | 3 | 10* |
| Communauté d'agglomération | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Total EPCI | 28 | 32 | 13 | 73 |
| Syndicats mixtes | 1 | 3 | 3 | 7 |

(*) dont 2 TPU (Calvi-Balagne et bassin de vie Ile Rousse).

Le nombre de communes couvertes par un EPCI à fiscalité propre est de **109**, représentant **72,5 % de la population** départementale.

4 2 2 Ingénierie publique

Les missions d'ingénierie font l'objet d'un dispositif de collaboration entre les services de la DDAF et de la DDE. L'objectif est de développer une offre unique vis à vis des collectivités locales. Au cours de l'année 2006, le document de stratégie locale et la convention de « guichet unique » ont été mis à jour.

Domaines d'activité et missions

Domaines d'activité : constructions publiques, aménagement opérationnel (espaces publics, lotissements, équipements hydrauliques et électrification rurale), travaux portuaires et aériens (infrastructures et bâtiments civils et militaires).

Missions

- ⇒ La maîtrise d'œuvre demeure une mission importante. En 2006, elle a représenté 38 % de l'activité : pour le compte des communes et sur les domaines spécialisés des travaux maritimes et aéronautiques, au profit des collectivités gestionnaires de ports ou de la chambre de commerce et d'industrie.
- ⇒ Les missions de conduite d'opération et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ont continué à augmenter pour atteindre 62 % de l'activité, confirmant ainsi le repositionnement de la DDE sur le domaine du conseil et de l'assistance. Ces missions s'effectuent d'une part dans le domaine des constructions publiques de bâtiments pour le compte de ministères constructeurs (intérieur et justice) dans le cadre de protocoles interministériels et d'autre part auprès des communes qui ont besoin de s'associer ses compétences techniques et administratives pour les aider à construire leurs projets.

L'ingénierie publique concurrentielle

Les actions nouvelles les plus significatives :

- ⇒ Construction d'écoles maternelles et de leurs annexes à Corbara et Monticello (AMO)
- ⇒ Agrandissement du port de plaisance de Saint-Florent (maîtrise d'œuvre)
- ⇒ Aménagement de l'ancien collège de Vescovato en logements (conduite d'opération)

Les actions poursuivies en 2006

- ⇒ Mise en sécurité de l'hôpital de Corte
- ⇒ Réhabilitation et restructuration de l'hôpital de Corte
- ⇒ Réhabilitation de l'hôpital de Tatonne
- ⇒ Construction d'un centre social à Calvi
- ⇒ Réalisation d'une maison de l'étudiant à Corte
- ⇒ Construction de logements à San-Nicolao (AMO)
- ⇒ Restructuration de l'antenne médicale de Calvi (AMO)

La DDE intervient également en assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le plan de déplacements urbains de l'agglomération de Bastia.

Les protocoles interministériels (intérieur et justice)

- ⇒ Préfecture: poursuite et réception des travaux d'urgence concernant l'étanchéité du bâtiment, la mise en conformité des réseaux électriques ainsi que celle des réseaux d'eaux pluviales et usées et le réaménagement de bureaux. Lancement des travaux de réhabilitation de la verrière.
- ⇒ Palais de Justice : poursuite de l'opération « sécurité-solidité » concernant la réparation de la grille et la mise en sécurité des menuiseries extérieures du bâtiment. Lancement de l'opération de réaménagement de l'accueil et de la salle d'assises.

L'ingénierie publique de solidarité

⇒ L'ATESAT : mission d'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire en faveur des communes modestes et de leurs groupements. 227 communes sur les 236 du département et 19 groupements seraient éligibles à ce dispositif de solidarité. En 2006, 1 nouvelle convention a été signée, ce qui porte à 74 le nombre de communes qui ont conventionné avec la DDE.

L'ingénierie publique dans le domaine des bases aériennes civiles

L'Etat a conservé des activités d'ingénierie en qualité de maître d'œuvre ou conducteur d'opération des travaux neufs et d'entretien sur le patrimoine de l'Aviation civile, mais aussi pour le compte de la chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse en sa qualité de concessionnaire des deux aéroports du département.

⇒ Pour le compte de l'Etat (aviation civile) : la DDE a poursuivi la gestion de la construction de la nouvelle vigie de l'aéroport de Bastia Poretta (3,5 M€)

⇒ Pour le compte de la CCI : les interventions de la DDE sur les aéroports de Bastia et Calvi se sont poursuivies pour la construction des clôtures et la conduite d'opérations de travaux de contrôle des « bagages soute », l'extension du parking « avions » (Bastia) et la mise au norme du balisage lumineux de la piste (Calvi).

⇒ Pour le compte de météo France : la DDE a procédé à la rédaction des programmes de construction des bâtiments destinés à météo France à Calvi et du futur centre départemental à Bastia.

4 2 3 Favoriser la structuration et le développement agricole

Les aides au monde agricole

Installation des Jeunes Agriculteurs - Programme d'Amélioration Matérielle

Le tableau ci-dessous donne par région le nombre d'installation et les montants engagés.

| Installation DJA | | MONTANT total de la DJA | 2ème tranche DJA |
|------------------------------|-----------|-------------------------|------------------|
| - Montagne | 46 | 1 192 100 | 21 |
| - Plaine | 0 | 0 | 5 |
| - Zone défavorisée | 14 | 216 800 | |
| - Refusé | 0 | | 6 |
| - Annulé | 0 | | |
| - TOTAL nbre de doss. | 60 | 1 408 900 | 32 |

Attribution de prêts bonifiés agricoles :

Trois demandes de prêt bonifié (MTS/JA) ont été instruites courant 2006.

- Un pour l'achat de foncier
- Un pour le rachat de part sociales dans le cas d'une installation en EARL
- Un pour l'achat de matériel

Les soutiens aux entreprises agroalimentaires :

Depuis la fin de l'année 2004, l'ODARC est devenu le service instructeur des dossiers agroalimentaires. Les financements « Etat » et « fonds UE » transitent désormais par

l'ODARC. La DDAF est chargée de donner un avis sur ces dossiers. Ainsi en 2006 ont été examinés en groupe technique puis validés par le bureau de l'ODARC 28 dossiers :

| | |
|-------------------|----|
| Viticole | 20 |
| Fruits et Légumes | 4 |
| charcuterie | 2 |
| produits laitiers | 2 |

Pour cet exercice, 4 opérations ont été financées en partie sur une délégation de crédits état et ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux pour un montant total de **362 000€**.

Les soutiens aux entreprises agro-alimentaires :

9 dossiers ont été instruits en 2005, 8 ont été retenus et 1 ajourné dans l'attente de précisions.

Les dossiers se répartissent ainsi :

| | |
|--------------------------|----------|
| Viticole | 6 |
| Fruits et Légumes | 1 |
| Confiseur | 1 |

Ces 2 derniers dossiers ont été financés sur les crédits Etat pour un montant de **194.119,02€** sur un montant d'investissement de 1.305.896€.

Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels : ICHN

Campagne 2005 non close

Campagne 2005 non close

| ANNEE | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| - Nbre de dossiers déposés | 867 | 906 | 1021 | 1085 | 1138 |
| - Nbre de dossiers payés | 811 | 834 | 900 | 890 | 973 |
| - Montant payé | 4 927 206 € | 4 859 766 € | 5 503 280 € | 5 481 598 € | 6 218 927 € |

Prime Herbagère Agro – environnementale : PHAE

| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| - Nbre de dossiers déposés | 264 | 246 | 237 | 233 |
| - Nbre de dossiers payés | 242 | 245 | 233 | 217 |
| - Nbre d'hectares primés | 7 565,38 | 7 362,36 | 7 021,37 | 6 967,15 |
| - Montant payé | 612 473,97 € | 590 004,75 € | 559 014,98 € | 554 106,38 € |

- Les Contrats territoriaux d'Exploitation et les Contrats d'Agriculture Durable

En 2006, 10 CAD ont été signés, la totalité en conversion Agriculture Biologique (CAB). Le montant total engagé en 2006 est de 311 132,66 €. La moyenne CAD de l'année 2006 est de 31 113,26 €.

Suite au changement de programmation du Plan de Développement Rural pour la période 2007-2013 et la mise en œuvre du FEADER, une cinquantaine de CAD instruits n'ont pu être engagés juridiquement, faute de crédits.

4 2 3 Aider au développement du secteur touristique en garantissant la qualité des prestations offertes

Le tourisme constitue le secteur d'activité le plus important de l'économie du département. Il a, en outre, un effet d'entraînement sur de nombreux autres secteurs d'activité. Il appartient à l'Etat de veiller au respect des normes législatives et réglementaires garantissant l'exacte information des touristes, ainsi que la qualité et la sécurité des prestations offertes.

L'opération interministérielle vacances constitue chaque année un moment fort de la mobilisation coordonnée des services de l'Etat. Associant information, prévention et contrôles sur le terrain, de mai à septembre, l'opération assure la protection des vacanciers tout en contribuant à l'amélioration et à la compétitivité des services qui leur sont offerts.

- **L'analyse de la campagne 2006**

En 2006, 1917 établissements ou points d'activité ont été visités, révélant les faits marquants suivants :

- La plupart des infractions relevées ont trait à des publicités trompeuses sur la qualité des produits et des services proposés,
- En matière de sécurité alimentaire, les progrès enregistrés les années précédentes au niveau des équipements demeurent acquis. En revanche on ne note pas d'amélioration dans le fonctionnement des établissements de bouche (traçabilité des produits, absence d'auto contrôles, congélation artisanale, ...)
- En ce qui concerne les centres de loisir, on relève une amélioration des projets et une diminution des accidents. Pour les établissements sportifs, reste le problème de l'encadrement parfois insuffisant des prestations sportives (plongée, parcours acrobatiques), qui contraste avec l'évolution positive enregistrée dans ce secteur.
- La consultation des sites internet corses révèlent le développement important de la para-hôtellerie. On note une certaine dégradation d'équipements hôteliers qui devrait conduire à leur déclassement.
- une bonne qualité générale des eaux de baignade, en particulier en mer.

Si le taux d'établissements présentant des irrégularités est stable (20,8% en 2006, contre 20,6% en 2005), en revanche les services ont utilisé plus que par le passé la verbalisation, le nombre de procès verbaux ayant plus que doublé (167 procès verbaux en 2005).

- **Garantir la protection des mineurs pendant leurs loisirs**

Cette action concerne les mineurs du département, placés en Centres de loisirs sans hébergement et, en majorité, les mineurs venant du continent et séjournant, surtout l'été, dans les 313 séjours de centres de vacances organisés en Haute-Corse.

Trois niveaux d'interventions :

L'information : à partir des fichiers de déclaration obligatoire, un contact préalable a été établi avec les organisateurs, rendus destinataires systématiquement d'instructions départementales élaborées en liaison avec les autres services de l'Etat et précisant les particularités réglementaires locales.

3 réunions de secteur (Moriani, St Florent, Ile Rousse) ont été organisées à destination des maires et 6 réunions pour les directeurs de séjours de vacances et de centres de loisirs, afin de commenter ces instructions et apporter les éclaircissements souhaités.

Les contrôles :

36 visites ont concerné des centres de vacances et de loisirs. Elles ont porté sur la conformité sanitaire et de sécurité des lieux d'accueil, la qualification et l'action du personnel d'encadrement, le respect des normes ainsi que le respect qualitatif du contrat passé avec les familles au travers des projets éducatif et pédagogique.

| | Centres de Vacances | Centres de Loisirs |
|-------------------|---------------------|--------------------|
| Séjours déclarés | 313 | 27 |
| Séjours contrôlés | 30 | 6 |

Incidents relevés

| | | |
|------------------------------|---|---|
| Sécurité des lieux d'accueil | 4 | 0 |
| Hygiène alimentaire | 0 | 0 |
| Accidents en activité | 1 | 0 |
| Violences et mœurs | 0 | 1 |
| Usage de stupéfiants | 0 | 0 |
| Infraction routière | 0 | 0 |

Suites données

| | | |
|---------------------------|---|---|
| Enquête administrative | 3 | 0 |
| Injonction administrative | 1 | 0 |
| Sanction administrative | 0 | 0 |
| Procédure judiciaire | 1 | 0 |
| Procédure de suivi social | 1 | 0 |

Les bilans :

Une réunion a été organisée avec les prestataires de services et les représentants des professions pour faire le point sur la mise en œuvre des normes d'organisation et d'encadrement spécifiques au public des mineurs en centres de vacances et de loisirs pratiquant des activités de pleine nature (Canyon, parcours acrobatiques, plongée, etc....).

4 2 5 Moderniser le tissu entrepreneurial en renforçant la lutte contre le travail illégal

L'activité de contrôle

Le fonctionnement du Comité de lutte contre le travail illégal (COLTI) a été réactivé à partir du 1^{er} juillet 2006. Deux opérations conjointes associant les services de gendarmerie, de la sécurité publique et de l'inspection du travail dans le secteur de l'hôtellerie/restauration ont été menées. De la même façon, une opération conjointe avec l'inspection du travail et la police aux frontières a été engagée sur un chantier de BTP. Enfin, une opération associant les services des douanes, la gendarmerie, l'URSAFF et l'inspection du travail a été diligentée auprès de commerces non sédentaires.

Pour la direction de l'agriculture et de la forêt : 266 interventions ont été réalisées.

**AMELIORER
L'EFFICACITE
DE L'ETAT**

5 1 L'amélioration du service rendu au niveau fiscal

- **Le programme « *Pour vous faciliter l'impôt* »**

Il contient **9 engagements** visant à mieux prendre en compte les attentes des usagers, à répondre plus rapidement, à élargir l'offre de service en matière d'accueil et d'information. L'indicateur global s'élève à 86,4 %.

Parmi les très bons résultats de cette mesure, on notera la réception sur rendez-vous dont le taux (97,5%) est supérieur à la moyenne nationale. Un taux de 100 % est obtenu concernant l'identification à l'accueil physique.

Les saisines du conciliateur fiscal s'élèvent en 2006 à 131 contre 112 recours en 2005. C'est le résultat d'une information systématique du contribuable sur les voies de recours qui lui sont offertes.

Au plan de la qualité de services, il est à noter les excellents progrès du taux de remboursements des crédits de TVA dans les 25 jours aux entreprises. En effet, en 2006 plus de 88% des demandes sont traitées dans ce délai, contre 80% en 2005 et 11% en 2004.

Enfin, 2006 a été marquée par la mise en place de la déclaration pré remplie. Cette nouvelle procédure a été très bien accueillie par le public et par les agents de la D.G.I. en Haute-Corse.

- **Un interlocuteur fiscal unique : le "rapprochement CDI-CDIF"**

Après la mise en place de l'interlocuteur unique des contribuables professionnels achevée au 1er décembre 2005, date de la mise en place de ce service sur Bastia, l'année 2006 s'est caractérisée par le rapprochement Centre des impôts (CDI) et Centre des impôts foncier (CDIF).

Cette nouvelle organisation des services gérant la fiscalité directe locale des particuliers a pour objectif de faciliter la vie des usagers en leur proposant un interlocuteur unique pour leurs impôts locaux comme pour leurs impôts d'Etat.

Ce rapprochement a été mis en place en Haute-Corse à compter du 1er décembre 2006 sur les sites de Bastia, Corte et Calvi pour les travaux destinés à établir la valeur locative des biens appartenant aux particuliers et la délivrance sur chaque site de la documentation cadastrale.

- **le développement de l'administration électronique**

Le développement des télé procédures s'amplifie.

Ainsi, le nombre de contribuables particuliers de Haute-Corse ayant choisi de déclarer en ligne leurs revenus est passé de 2125 en 2004 à 6318 en 2005 et à plus de 8000 en 2006.

Dans le même temps, le nombre d'entreprises déclarant et payant leur TVA par téléprocédures est passé de 34 en 2004 à 268 en 2005 et 820 en 2006.

Les usagers adhérant à ces services peuvent également consulter leur compte fiscal par internet.

Une convention a été signée entre la préfecture et le conseil général autorisant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, via le dispositif FAST de la Caisse des Dépôts et Consignation. Dans un premier temps seules les délibérations étaient transmises, avant une extension à d'autres types d'actes.

5 2 La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

La loi organique relative aux lois de finances n°2001-692 du 1^{er} août 2001, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, institue une nouvelle architecture du budget de l'Etat qui se décline en missions, programmes et actions assorties d'indicateurs de performance.

Les plans d'actions des administrations de l'Etat, leurs moyens en effectifs et financiers, la mesure des résultats ainsi que le schéma organisant le circuit de la dépense sont intégrés dans les budgets opérationnels de programme (BOP) centraux ou déconcentrés.

Placés sous l'autorité du responsable de programme, les responsables de BOP répartissent les crédits (AE et CP) entre les unités opérationnelles (UO) chargées de les consommer et de répondre aux objectifs nationaux et/ou opérationnels correspondant aux politiques territoriales de l'Etat.

Dans ce nouveau cadre de gestion comptable, les 24 programmes intéressant la préfecture déclinés en 25 unités opérationnelles se répartissent comme suit :

- Ministère de l'intérieur : 7 BOP centraux, 1 BOP zonal, 1 BOP régional et 1 BOP mixte (central et départemental).
- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : 4 BOP centraux, 1 BOP départemental
- Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale : 3 BOP centraux, 1 BOP régional
- Ministère de l'équipement : 1 BOP central
- Ministère de la santé : 1 BOP central
- Premier ministre : 1 BOP central
- Ministère de la culture : 1 BOP régional
- Ministère de la défense/anciens combattants : BOP central